



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/201/SR.1
6 décembre 2017

Compte rendu du Conseil directeur

201^{ème} session

15 et 18 octobre 2017

Palais de Tauride (Dumsky Hall)
Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour et propositions pour l'élection de la Présidente / du Président de la 137 ^{ème} Assemblée (CL/201/A.1 et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 200 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/200/SR.1) ..	4
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements	
a) Demandes d'affiliation, de réaffiliation et de statut d'observateur à l'UIP (CL/201/3a)-P.1 et P.2)	4,11
b) Objectif d'universalité (CL/201/3b)-P.1)	5
c) Situation de certains parlements	7
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 200 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/201/4a)-R.1.rev)	10
b) Sur les activités du Comité exécutif	11
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 200 ^{ème} session du Conseil directeur	
a) Rapport oral du Secrétaire général	12
b) Rapports annuels des Membres (CL/201/5b)-R.1)	12
c) Journée internationale de la démocratie (CL/201/5c)-R.1)	13
6. Situation financière de l'UIP (CL/201/6-R.1)	13
7. Projet de programme et de budget pour 2018 (CL/201/7-P.1)	14
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/201/8-R.1)	28
a) Mesures pour renforcer la participation des jeunes à l'UIP (CL/201/8a)-P.1)	28
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/201/9-R.1)	29
10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Séminaire régional pour les jeunes parlementaires de la région Asie-Pacifique (CL/201/10a)-R.1)	29
b) Séminaire régional pour les Parlements de la région Asie-Pacifique sur les ODD (CL/201/10b)-R.1)	30
c) Réunion parlementaire dans le cadre de la 70 ^{ème} Assemblée mondiale de la santé (CL/201/10c)-R.1)	30
d) Conférence régionale sur la violence faite aux femmes et aux filles pour les régions d'Europe centrale et de l'Est (CL/201/10d)-R.1)	30
e) Séminaire sur la promotion de la nutrition infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre (CL/201/10e)-R.1)	30
f) Deuxième Table ronde sur l'eau : des paroles aux actes (CL/201/10f)-R.1)	30
g) Réunion parlementaire à l'occasion du Forum public de haut niveau de l'ONU sur le développement durable (CL/201/10g)-R.1)	30
h) Deuxième séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des ODD (CL/201/10h)-R.1)	31
i) Conférence régionale pour les jeunes parlementaires des parlements africains (CL/201/10i)-R.1)	31

	<u>Page(s)</u>
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/201/11a)-R.1)	31
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/201/11b)-R.1, R.2 et P.1 à P.4)	15
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/201/11c)-R.1 et P.1 à P.3)	32
d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/201/11d)-R.1)	
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/201/11 e)-R.1 et P.1 à P.3)	32
f) Groupe consultatif sur la santé (CL/201/11f)-R.1)	33
g) Forum des jeunes parlementaires (CL/201/11g)-R.1)	33
12. 138 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, Suisse, 24-28 mars 2018)	33
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/201/13-P.1)	
a) Réunions statutaires	33
b) Réunions spécialisées et autres	34
14. Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2018 (CL/201/14-P.1)	34
15. Election de la Présidente / du Président de l'Union interparlementaire (CL/201/15-P.1 et P.2)	25
16. Elections au Comité exécutif (CL/201/16-P.1 à P.4)	34
17. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	34
18. Divers	34

Première séance

Dimanche 15 octobre 2017

La réunion est ouverte à 9 h 15 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DE LA PRESIDENTE / DU PRESIDENT DE LA 137^{ème} ASSEMBLEE (CL/201/A.1)

L'ordre du jour provisoire révisé (CL/201/A.1) est adopté.

Sur proposition de Mme A. Alqubaisi (Emirats arabes unis), appuyée par M. F. Pinedo (Argentine), le Conseil décide de recommander à la 137^{ème} Assemblée d'élire à sa présidence Mme Valentina Matvienko (Fédération de Russie).

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 200^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/200/SR.1)

Le compte rendu (document CL/200/SR.1) de la 200^{ème} session du Conseil directeur, tenue à Dhaka en avril 2017, est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET A LA SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

a) Demandes d'affiliation, de réaffiliation et de statut d'observateur à l'UIP (CL/201/3a)-P.1)

Le Président, renvoyant aux trois décisions consignées dans le document CL/201/3a)-P.1 en faveur des demandes d'affiliation déposées par les parlements du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et de Vanuatu, dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces décisions, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Mme A. Nurberdiyeva (Turkménistan) se félicite de la décision prise d'admettre son Parlement en qualité de Membre de l'UIP. Celui-ci s'attachera à remplir ses obligations de Membre et à apporter une contribution constructive aux activités de l'UIP, auxquelles il attache une grande importance. L'UIP, qui est la tribune la plus vaste et la plus représentative de la diplomatie parlementaire, permet des échanges étroits avec d'autres parlementaires. Le Parlement de son pays fera donc de son mieux pour mettre à profit les occasions qui lui seront données de participer aux efforts collectifs de règlement des questions d'actualité, de promouvoir la paix internationale et d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

M. A. Saidov (Ouzbékistan) dit que son Parlement est honoré d'être admis au sein de l'UIP en qualité de Membre, notant dans ce contexte que de nombreux parlements jouent de plus en plus un rôle dans les affaires mondiales. Parmi les nombreuses organisations parlementaires internationales qui existent à l'heure actuelle, l'UIP est celle qui a le plus d'autorité et, foyer de la concertation interparlementaire, elle œuvre à l'amélioration des relations internationales et à la paix dans le monde. Son Parlement est déterminé à s'engager à fond dans les activités de l'UIP et à se montrer digne de sa qualité de Membre.

Le Président, souhaitant chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres, dit que la famille de l'UIP continue de s'agrandir à un rythme impressionnant. Avec l'arrivée des trois nouveaux Membres, l'UIP en compte actuellement 176, ce qui est pour tous un encouragement à poursuivre les efforts concertés entrepris pour atteindre l'objectif de l'universalité.

Attirant en outre l'attention sur une recommandation figurant également dans le document CL/201/3a)-P.1 en faveur d'une demande d'admission en qualité de Membre associé émanant de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, il dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. R. Can (Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire), se félicitant de la décision du Conseil, dit que la région de la mer Noire, représentée par les 12 parlements membres de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, se situe à un carrefour d'une importance mondiale en raison de ses infrastructures en matière de transport et de l'abondance de ses ressources énergétiques. Son atout le plus précieux, cependant, ce sont ses diverses cultures et populations, qui donnent un exemple de tolérance. L'Assemblée parlementaire se réjouit des nombreuses occasions que son nouveau statut de Membre associé lui offrira de coopérer avec les autres assemblées parlementaires et les parlements qui en font partie et de renforcer ses relations avec eux.

Le Président ajoute en conclusion que des délégations des Iles Marshall et de Sainte-Lucie assistent à la présente Assemblée en qualité d'observateurs dans la perspective d'une affiliation future à l'UIP et qu'il attend avec impatience de les accueillir dans le giron de l'UIP. Il serait utile que des participants fassent part à ces délégations de leur expérience de Membres de l'UIP.

b) Objectif d'universalité
(CL/201/3b)-P.1)

Le Président, rappelant l'aspiration de l'UIP à l'universalité, appelle l'attention sur le document CL/201/3b)-P.1 qui propose de nouvelles modalités qui permettraient à l'UIP de conserver comme Membres des parlements en défaut tout en suspendant leurs droits.

Le Secrétaire général, détaillant ces propositions, dit qu'elles s'inspirent de la pratique d'autres organisations internationales, notamment des Nations Unies, et impliquent la création d'une nouvelle catégorie de Membres non participants. Dans ce but, le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat de l'UIP rédige les amendements à apporter aux Statuts et Règlements de l'UIP afin de les soumettre au Conseil pour examen et adoption éventuelle à sa 202^{ème} session à Genève. La démarche, plus souple, qui repose sur les principes énoncés dans le document, a pour objet de prévenir les incidences budgétaires que peut avoir la suspension automatique de Membres présentant des arriérés de contributions, souvent pour des raisons indépendantes de leur volonté, en travaillant avec eux et en les encourageant à acquitter les contributions mises en recouvrement.

Le Président invite le Conseil à approuver la recommandation du Comité exécutif.

M. K. Örnfjäder (Suède) dit qu'en pratique la démarche suggérée pourrait être compliquée et faire surgir d'autres difficultés. Il ne faut pas oublier en effet que le budget ordinaire de l'UIP est tributaire du paiement des contributions statutaires. Il suggère qu'une démarche simple à comprendre soit mise en place.

M. R. León Ramírez (Chili) se demande si les modalités proposées pourraient s'appliquer à des situations comme celle du Venezuela, où le Gouvernement a récemment ôté tous ses pouvoirs au Parlement élu, tout acquis à l'opposition. Il insiste pour que les décisions relatives aux droits de participation reposent sur des informations émanant des parlements eux-mêmes. Il demande que l'interprétation de la démarche proposée soit clarifiée.

Le Président répond que tous les amendements qui seront proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP seront rédigés en termes assez clairs pour ne pas prêter à confusion ou à des erreurs d'interprétation.

Le Secrétaire général dit que les préoccupations soulevées seront prises en compte lors de la rédaction de ces amendements mais fait observer que, logiquement, un parlement qui a cessé d'exister ne peut pas participer aux activités de l'UIP. De plus, les raisons pour lesquelles les contributions n'ont pas été acquittées sont parfois péremptoires, ce qui justifie que l'on introduise un peu de souplesse en autorisant l'UIP à prendre ses décisions au cas par cas.

M. R. León Ramirez (Chili), appuyé par **M. N. Lammert (Allemagne)**, dit que l'interprétation de la nouvelle démarche pourrait être risquée pour les Membres et la décision de restreindre les droits de participation des parlements aux prises avec certains types de difficultés ne ferait qu'affaiblir leur position et serait donc en contradiction avec le rôle de l'UIP, qui est de protéger parlements et parlementaires, comme dans le cas du Venezuela.

Le Président, auquel fait écho **le Secrétaire général**, dit que, selon les Statuts de l'UIP, il est clair que la dissolution d'un parlement entraîne la suspension de la qualité de Membre de l'UIP. Il est tout aussi clair, cependant, que l'UIP s'en tient au principe fondamental de la solidarité parlementaire, comme en témoigne sa reconnaissance de l'Assemblée nationale vénézuélienne.

M. I. Ahmed Omer (Soudan), appuyé par **un délégué du Koweït**, dit qu'il faudrait mener une réflexion approfondie sur le traitement à réserver aux parlements confrontés pendant de longues périodes à la difficulté d'acquitter leurs contributions de Membres. En effet, dénier à ces parlements le droit de participer aux activités de l'UIP ne ferait qu'entraîner une aggravation générale de leur situation.

Le Président, appuyé par **M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni)**, dit que l'UIP doit observer strictement les dispositions relatives au paiement des contributions car, sans elles, il lui serait difficile, sinon impossible, de mener ses activités. La nouvelle approche proposée introduirait cependant une certaine flexibilité et permettrait à l'UIP d'engager un dialogue avec les Membres présentant des arriérés de contributions, notamment avec l'appui des groupes géopolitiques, pour en déterminer les raisons.

Le Secrétaire général ajoute à des fins d'éclaircissement que, si l'approche proposée devait être approuvée, les amendements ne porteraient que sur les dispositions des Statuts relatives au non-paiement des contributions pendant trois ans ou plus. Les autres amendements que les Membres souhaiteraient introduire au nom de la solidarité avec les parlements victimes de dissolution anticonstitutionnelle sont une autre affaire dont il faudra débattre plus en détail.

Le Président relève qu'une question fondamentale a été soulevée. On part de l'hypothèse que les Membres adhèrent aux principes et aux idéaux de l'UIP et que, dans ce cas, ils ne peuvent pas en même temps invoquer des lois nationales pour justifier des violations des droits de l'homme de parlementaires. La solution pourrait être d'établir un ensemble de nouveaux principes, de les soumettre à l'examen du Conseil et de ne proposer les amendements à apporter aux Statuts qu'une fois que ces principes auraient été approuvés.

M. K. Örnfjäder (Suède) souligne que, si le nombre des Membres présentant des arriérés de contributions a diminué au fil des ans, c'est grâce aux efforts qu'a déployés l'UIP dans ce sens. Il ne faut pas que ces efforts aient été faits en vain, d'autant qu'il est vital pour l'UIP d'avoir des assurances quant à son budget ordinaire. L'amendement proposé ne doit pas avoir l'effet inverse, c'est-à-dire augmenter le nombre de parlements en défaut de paiement.

Le Président considère que le Conseil souhaite demander au Secrétariat de revoir l'approche proposée concernant les questions de non-paiement à la lumière de la discussion, notamment pour tenir compte des cas des parlements dissous par des mesures anticonstitutionnelles, et de soumettre le résultat de son travail à l'examen du Conseil à sa prochaine session à Genève.

Il en est ainsi décidé.

c) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général, rendant compte de la situation de certains Membres et exposant les décisions que le Comité exécutif recommande au Conseil d'adopter, commence par le cas du Burundi, où la situation reste préoccupante car il n'y a toujours pas d'accord entre les parties à la crise. Le Comité exécutif recommande donc que le Conseil reste saisi du problème et réitère l'offre faite précédemment par l'UIP de faire office de médiateur et de favoriser un dialogue inclusif en vue d'un règlement politique de la crise.

M. P. Nyabenda (Burundi) dit que la situation au Burundi est, au contraire, en progrès. Des concertations interburundaises se déroulent actuellement, avec l'aide d'un facilitateur, ce qui signifie que tout appel à des négociations sous l'égide d'un médiateur est superflu, d'autant que tous ceux qui avaient fui le pays, exilés et autres, sont revenus. Il suggère que le Comité exécutif envoie une mission au Burundi pour établir les faits et formuler des recommandations en conséquence.

Le Secrétaire général remercie l'intervenant de ses commentaires, disant que l'UIP va continuer de glaner autant d'informations que possible en prenant contact avec les autorités burundaises et en consultant d'autres acteurs intéressés, notamment le système des Nations Unies.

En ce qui concerne le Cambodge, les informations reçues continuent à faire état de violations de droits de l'homme et de victimisation de parlementaires de l'opposition. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP continue à dialoguer avec les autorités cambodgiennes dans le but de favoriser l'établissement d'un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières en 2018, comme prévu. Il ajoute que le Comité des droits de l'homme des parlementaires fera rapport à la prochaine séance du Conseil sur les cas qu'il examine au Cambodge.

M. N. Tep (Cambodge) dit que la situation dans son pays n'est pas telle qu'elle est décrite dans la presse étrangère mais qu'elle est normale, ajoutant que seuls les Cambodgiens qui ont commis des infractions pénales sont condamnés à des peines de prison. Les problèmes du Cambodge doivent être réglés par les Cambodgiens eux-mêmes et eux seuls, pas par des étrangers, seraient-ils Membres de l'UIP, qui, pour certains, encouragent le parti d'opposition à s'élever contre le Gouvernement.

Le Président dit que l'UIP serait heureuse de recevoir de la délégation cambodgienne de plus amples informations sur les restrictions qui pèseraient sur les activités des membres du parti d'opposition au Cambodge. Il ajoute que l'UIP cherche à promouvoir le dialogue avec les autorités afin de clarifier les allégations. Dans ce contexte, il demande pourquoi Mme S.Tioulong, Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce n'a pas fait partie de la délégation cambodgienne à la présente Assemblée et pourquoi l'on ne trouve pas trace d'elle.

M. N. Tep (Cambodge) dit que Mme Tioulong a apparemment quitté le Cambodge il y a quelque temps. Le Président de l'Assemblée nationale cambodgienne a essayé de la localiser, mais en vain. C'est pourquoi la décision a été prise d'envoyer quelqu'un d'autre à sa place à l'Assemblée de l'UIP, d'autant que, de toute façon, elle ne s'acquittait pas de ses obligations parlementaires.

Le Président répond que, en qualité de Présidente d'une Commission permanente de l'UIP, Mme Tioulong est obligée de participer à l'Assemblée et aurait dû être inscrite dès le début comme membre de la délégation cambodgienne, quel que soit l'endroit où elle se trouvait. L'UIP va demander à la délégation des éclaircissements à ce sujet.

Le Secrétaire général, passant à la situation en République démocratique du Congo, rappelle que l'accord politique signé dans ce pays en 2016 prévoit la tenue d'élections en 2017 et la mise en place d'un gouvernement de consensus. Cependant, la nomination récente d'un nouveau Premier ministre a été un facteur de division et l'incertitude règne quant aux élections, les autorités estimant que les conditions ne sont pas encore réunies pour les tenir. Le Comité exécutif recommande donc à l'UIP de continuer à engager instamment les autorités du pays à mettre en œuvre l'accord et à organiser les élections prévues dans l'intérêt du pays, qui a besoin d'un retour à la stabilité.

En ce qui concerne l'Erythrée, on ne dispose que de peu d'informations, ce qui n'est guère rassurant au vu des rapports dont est saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires concernant l'incarcération de parlementaires tués par la suite. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP reste saisie de la situation.

S'agissant de la Gambie, les événements ont évolué dans un sens positif et abouti à la mise en place d'un véritable parlement tel que le prévoit la Constitution du pays. Le Comité exécutif recommande donc à l'UIP de rayer le pays de sa liste de parlements à suivre de près.

En Guinée-Bissau, le Parlement ne fonctionne plus normalement depuis 2014 pour diverses raisons, notamment des luttes internes au sein du parti au pouvoir et le conflit entre le Président du Parlement et le Président de la République. L'UIP a répondu au Président du Parlement qui lui avait demandé d'agir en médiateur dans cette crise et elle attend maintenant la confirmation officielle que son offre a été acceptée. Dans cette éventualité, le Comité exécutif recommande que l'UIP poursuive ses efforts de médiation et fasse rapport au Conseil sur les progrès réalisés.

Concernant la Libye, il rappelle que, s'il existe deux parlements dans ce pays, l'UIP, comme l'ensemble de la communauté internationale, a reconnu le parlement établi à Tobrouk, par opposition à celui de Tripoli. Les Nations Unies ont récemment publié une feuille de route qui prévoit, pour la sortie de crise, l'application d'une solution qui soit acceptable pour toutes les parties. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP poursuive son dialogue avec le parlement établi à Tobrouk et continue de suivre la situation.

S'agissant des Maldives, l'UIP continue à s'entretenir avec tous les partis politiques pour se faire une idée objective de la situation, qui est préoccupante : le Parlement est apparemment assiégé, son Président a été menacé de destitution et les autorités s'emploient à bâillonner l'opposition, notamment en mettant en prison certains de ses membres qui sont inculpés de divers chefs, avant les prochaines élections législatives et présidentielles. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre de près la situation et à dialoguer avec toutes les parties dans le but d'engager un processus politique juste et équitable qui reflète la volonté du peuple. Il ajoute que l'UIP a demandé la libération d'un parlementaire de l'opposition pour raisons humanitaires et qu'elle a eu gain de cause, ce qu'elle perçoit comme un signe positif.

Le Président dit que les Maldives sont en effet dans une situation critique et qu'il rencontrera la délégation des Maldives durant l'Assemblée.

Pour ce qui est des Philippines, le **Secrétaire général** dit que le Comité des droits de l'homme des parlementaires fera rapport à la prochaine séance du Conseil sur sa récente mission dans le pays, effectuée dans le cadre de son enquête sur le cas de la sénatrice incarcérée, Mme de Lima. L'UIP estime que, faute de preuves concluantes d'agissements répréhensibles, Mme de Lima devrait continuer à vaquer à ses tâches parlementaires. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre de près l'évolution de la situation.

Au Soudan du Sud, l'UIP va s'efforcer de jouer un rôle dans les efforts déployés par les Nations Unies pour régler ce conflit sanglant. Le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de la situation inquiétante et continue à en surveiller l'évolution.

Concernant la République arabe syrienne, le **Secrétaire général** rappelle que le Groupe de travail sur la Syrie a été créé à la 136^{ème} Assemblée pour permettre à l'UIP d'apporter un concours politique décisif au règlement du conflit dans ce pays et de réfléchir aux institutions qui pourraient convenir à la Syrie après le conflit. A Genève, le Groupe de travail a rencontré récemment, entre autres acteurs concernés, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Syrie, qui a confirmé que l'UIP avait la possibilité de contribuer à la désescalade de la crise. Le Comité exécutif a alors approuvé le plan d'action dressé à cette fin par le Groupe de travail, qui prévoit aussi une mission en République arabe syrienne pour évaluer la situation sur le terrain. Le Comité recommande que l'UIP continue à se préoccuper activement de la situation par le biais du Groupe de travail, notamment en continuant de soutenir les activités du Groupe.

Le Président, se félicitant de ces activités, dit que le Comité exécutif fait effectivement tout son possible, par l'intermédiaire du Groupe de travail, pour jouer un rôle positif dans la recherche d'une issue à ce conflit prolongé, en particulier au stade actuel où elle semble proche.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie), Président du Groupe de travail sur la Syrie, remercie le Secrétariat de l'UIP de l'assistance pratique sans faille apportée au Groupe. Celui-ci attend beaucoup des réunions bilatérales qui devraient se tenir au cours de la présente Assemblée avec les délégations de parlements de la région pour les tenir au courant du travail du Groupe,

obtenir des informations pertinentes et entendre leur avis sur la voie à suivre à l'avenir. La situation actuelle dans le pays donne à l'UIP l'opportunité de jouer un rôle, notamment en favorisant le dialogue entre les différentes parties. Le Groupe observe le principe de neutralité tout en s'employant avec les parties prenantes à réfléchir à un processus politique basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier la résolution 2254 (2015), seul moyen de résoudre le conflit syrien.

Le Président dit que, dans l'accomplissement de cette tâche complexe, le Groupe de travail peut être assuré du plein appui des Membres de l'UIP.

M. H. Sabbagh (République arabe syrienne) exprime la volonté de son Parlement de coopérer avec le Groupe de travail.

Le Secrétaire général, revenant à son rapport, dit que, pour ce qui est de la situation en Thaïlande, l'UIP s'est attachée avec le Parlement national de transition à produire une feuille de route pour la tenue d'élections et le retour du pays à une situation constitutionnelle normale et que ses efforts ont abouti. La nouvelle Constitution a été promulguée et les élections devraient en conséquence avoir lieu pendant le deuxième semestre 2018. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à encourager les progrès dans ce sens. Il ajoute que les autorités thaïlandaises préparent des réformes institutionnelles et des plans de développement.

Concernant la Turquie, l'UIP a exprimé sa profonde préoccupation devant certaines des mesures extraordinaires prises contre des parlementaires et des personnalités turcs après la tentative de coup d'Etat de 2016. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine de nombreux cas turcs dont il rendra compte à la prochaine séance du Conseil. Le Comité exécutif recommande que l'UIP reste saisie de la situation et exprime sa solidarité avec les parlementaires turcs, ainsi que l'espoir que cette situation débouche rapidement sur un règlement satisfaisant.

Pour ce qui est du Venezuela, l'UIP a souligné à quel point la solidarité parlementaire était nécessaire face à cette situation qui ne cesse de se dégrader, entraîne la mort d'innocents manifestants et dans laquelle le Gouvernement et la justice empêcheraient le Parlement élu d'exercer ses fonctions. L'UIP a publié des déclarations très fermes pour soutenir ce Parlement et cherche actuellement à vérifier les informations selon lesquelles le Président de l'Assemblée nationale a été empêché de sortir du territoire pour assister à la présente Assemblée ou est resté au Venezuela de crainte de ne pouvoir y revenir ou de voir annuler son passeport. Le Comité exécutif recommande que l'UIP reste saisie de la situation et continue à faire jouer la solidarité parlementaire afin d'obtenir que l'Assemblée nationale vénézuélienne puisse fonctionner sans encombre.

Le Président souligne que l'UIP se tient résolument aux côtés du Parlement et du peuple vénézuéliens dans ces circonstances préoccupantes et dit combien il est décevant que la mission prévue de l'UIP au Venezuela n'ait pas eu lieu. Il exprime la solidarité de l'UIP avec le peuple et l'Assemblée nationale du Venezuela.

Le Secrétaire général, passant à la situation du Yémen ravagé par la guerre, rappelle qu'il n'y a pas eu d'élections législatives dans ce pays depuis 2003 et que le Conseil a décidé à la 136^{ème} Assemblée de suspendre la participation du Yémen aux activités de l'UIP tant que ne serait pas tranchée la question de savoir laquelle des deux factions parlementaires, celle de Sanaa ou celle d'Aden, est la représentante légitime du peuple yéménite. L'UIP a rencontré les deux factions, qui se sont engagées à travailler avec elle pour faciliter la fourniture de secours humanitaires à ceux qui en ont besoin. Le Comité exécutif recommande que l'UIP poursuive ses efforts d'unification des deux factions afin de ne plus avoir qu'un seul interlocuteur comme Membre de l'institution.

Le Conseil directeur prend note des informations qui lui ont été communiquées sur la situation des parlements mentionnés et approuve les recommandations du Comité exécutif relatives à ces situations.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

**a) Sur ses activités depuis la 200^{ème} session du Conseil directeur
(CL/201/4a)-R.1.rev)**

Le Président présente un résumé des activités qu'il a menées depuis la précédente session du Conseil directeur, telles que décrites dans son rapport sur le sujet (CL/201/4a)-R.1.rev), en illustrant son propos de diapositives. Il a eu aussi l'honneur, dit-il, de planter un arbre sur le terrain du Siège de l'UIP à Genève pour marquer son mandat de trois ans à la présidence de l'UIP.

Un diaporama illustrant le rôle, les fonctions et les objectifs de la plateforme IPU TV, qui a été lancée à la 136^{ème} Assemblée à Dhaka, et l'utilisation de l'application du même nom, est projeté.

Le Président, sur un autre registre, dit que l'UIP vise à développer l'idée des Assemblées vertes après l'introduction de sa politique PaperSmart en 2016. Il rappelle que l'empreinte carbone générée par la 136^{ème} Assemblée à Dhaka a été compensée par la distribution de fours de cuisine moins polluants à des familles bangladaises et note que les hôtes russes de la présente Assemblée ont fourni aux délégués des sacs recyclés. Il invite les parlements désireux d'accueillir une manifestation verte à prendre contact avec le Secrétariat de l'UIP pour se renseigner sur le mode de calcul et la compensation des émissions de carbone.

Un délégué du Pakistan dit que le parlement de son pays est très écologique ; l'énergie qu'il consomme est d'origine uniquement solaire et, en hiver, il fournit même de l'électricité au réseau national.

Le Président dit que de tels exemples sont des sources d'inspiration et que les parlements peuvent effectivement faire beaucoup pour promouvoir la tendance verte aux fins du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Le Conseil directeur prend note du rapport du Président.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que le quorum a été fixé à 101 pour la présente session, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les membres du Conseil directeur ou leurs remplaçants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 200.

La séance est levée à 11 h 20.

Deuxième séance

Mercredi 18 octobre

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite du Président de l'UIP, M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET A LA SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

a) **Demandes d'affiliation, de réaffiliation et de statut d'observateur à l'UIP**
(CL/201/3a)-P.2)

Le Président dit que, depuis la précédente séance du Conseil, le Parlement des Iles Marshall a déposé une demande officielle d'affiliation, qui est reproduite dans le document CL/201/3a)-P.2 et que le Comité exécutif a décidé d'approuver. Le Parlement, qui soumettra à l'UIP la résolution qu'il compte adopter prochainement sur ce sujet, est prêt à commencer à acquitter ses contributions à l'UIP à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Comité exécutif a en outre décidé d'admettre le Parlement de Sainte-Lucie à l'UIP à condition que celui-ci dépose une demande officielle par écrit et qu'il commence lui aussi à acquitter ses contributions à partir du 1^{er} janvier 2018. Il considère que le Conseil souhaite approuver ces deux décisions, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. E. Amblus (Vanuatu) remercie l'UIP d'avoir approuvé à la précédente séance du Conseil la décision d'admettre le Parlement de son pays parmi ses Membres. Cette admission en qualité de Membre marque une étape importante dans le développement du pays et c'est un honneur et un privilège tant pour le Parlement que pour les 300 000 habitants de Vanuatu. Le Parlement s'engage à travailler avec tous les Membres de l'UIP à l'avènement de la démocratie universelle.

Le Président dit que l'UIP est ravie d'accueillir le Parlement de Vanuatu parmi ses Membres.

Point 4 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORT DU PRESIDENT

b) **Sur les activités du Comité exécutif**

Le Président dit que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a traité à Saint-Pétersbourg pendant ses deux jours et demi de délibérations intenses et fructueuses, feront l'objet de rapports sous les points pertinents de l'ordre du jour. Il ajoute que le Comité a élu à l'unanimité M. K. Kosachev de la Fédération de Russie à sa vice-présidence.

Le Secrétaire général dit que le Comité exécutif a aussi discuté de la nécessité de mieux organiser la collecte des informations qui sont communiquées à chaque Assemblée sur la situation des parlements dans les pays en crise, politique ou autre. Après en avoir délibéré, il a recommandé que soit approuvée une proposition tendant à la création, par l'UIP, d'un groupe politique de haut niveau composé d'éminents parlementaires et d'anciens présidents de l'UIP qui pourraient mettre leur expérience au service de l'UIP en enquêtant sur ces situations et en proposant des solutions. Le groupe ferait part ensuite de ses conclusions, assorties de recommandations, aux organes directeurs de l'UIP. Le Comité a aussi demandé au Secrétariat d'étudier les modalités de travail d'un tel groupe, compte tenu des objectifs et des ressources de l'UIP, en vue d'élaborer une proposition sur le sujet et de la soumettre pour adoption au Conseil à la prochaine Assemblée en mars 2018.

Le Président considère que le Conseil souhaite approuver la proposition relative à la création d'un groupe de haut niveau sur la diplomatie parlementaire.

Il en est ainsi décidé.

M. N. Evans (Royaume-Uni) se déclare extrêmement favorable à la création d'un tel groupe, qui ne pourrait que servir la mission que s'est fixée l'UIP de promouvoir la démocratie dans le monde. Il suggère que la première tâche du groupe soit d'enquêter sur la situation préoccupante au Venezuela, où le Parlement élu ne fonctionne plus et risque donc de voir suspendre son affiliation à l'UIP bien qu'il n'ait rien à se reprocher.

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP
DEPUIS LA 200^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

a) Rapport oral du Secrétaire général

Le Secrétaire général passe en revue les activités de l'UIP depuis la précédente session du Conseil directeur, qu'il illustre par des diapositives. L'UIP a continué à s'employer à renforcer le rôle des parlements à tous les niveaux et à faire progresser la démocratie pour le mieux-être des peuples et l'a fait en particulier en allant à la rencontre des partenaires et interlocuteurs les plus divers à travers le monde. Elle a aussi renforcé son partenariat avec le système des Nations Unies dans des domaines tels que le changement climatique et le développement durable, veillant ainsi à ce que la voix des parlements se fasse entendre là où les décisions se prennent au niveau mondial. Elle s'attache à promouvoir l'objectif stratégique de consolidation de la paix, comme en témoignent son engagement aux côtés d'acteurs intervenant après les conflits et les activités du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Elle a continué à plaider activement pour la représentation des femmes et l'égalité entre hommes et femmes en politique, à dialoguer avec les milieux diplomatiques et à améliorer la participation des jeunes à ses activités. Bref, ce sont les Membres qui décident des activités de l'UIP.

Après avoir rappelé le lancement de la version anglaise du nouveau site Internet de l'UIP en octobre 2016, il dit que la version française est maintenant disponible et sera bientôt suivie des versions arabe et espagnole. Il exprime sa gratitude au Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis dont la générosité a permis de réaliser ce nouveau site, outil très utile pour accroître la notoriété de l'UIP.

Le nouveau site Internet de l'UIP fait l'objet d'une présentation audiovisuelle qui explique le rôle qu'il est destiné à jouer dans la communication entre l'UIP et les parlements et peuples du monde.

Le Président dit que IPU TV et le nouveau site Internet de l'UIP illustrent bien les efforts déployés par l'UIP pour exploiter les technologies les plus modernes afin de se faire plus largement connaître et atteindre un plus vaste public. Il invite les Membres à interagir tout au long de l'année avec les autres parlements et à se servir des deux plateformes pour informer de leurs travaux.

Le Conseil directeur prend note du rapport oral du Secrétaire général.

**b) Rapports annuels des Membres
(CL/201/5b)-R.1)**

Le Secrétaire général donne un aperçu des changements proposés aux rapports annuels des Membres, qu'il illustre à l'aide de transparents. Cette proposition a été motivée par le très petit nombre de réponses qu'obtient l'UIP lorsqu'elle demande chaque année des informations sur les suites et effets donnés à ses résolutions et décisions. La nouvelle approche tente de corriger cette situation. Dans le cadre d'un projet pilote, les groupes géopolitiques ont désigné cinq parlements de leur région et les ont chargés de remplir un questionnaire conçu dans un esprit pragmatique. Le taux de réponse a alors triplé et des Membres associés et d'autres parlements ont rendu compte

spontanément des suites qu'ils avaient données. Etant donné ces résultats encourageants, le Comité exécutif a recommandé à l'UIP d'institutionnaliser la méthode testée dans le projet pilote. Tous les détails du projet et ses résultats, de même que des exemples de bonnes pratiques, sont consignés dans le document CL/201/5b)-R.1 et ses annexes.

Le Président considère que le Conseil souhaite entériner la recommandation du Comité exécutif concernant les rapports annuels.

Il en est ainsi décidé.

c) Journée internationale de la démocratie
(CL/201/5c)-R.1)

Le Secrétaire général appelle l'attention sur les informations contenues dans le document CL/201/5c)-R.1, qui relate certaines des activités organisées par les parlements et l'UIP pour marquer la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre. Après avoir noté que 2017 marque la 10^{ème} édition de la Journée et en même temps le 20^{ème} anniversaire de l'adoption, par l'UIP, de sa Déclaration universelle sur la démocratie, il dit que les obstacles au bon exercice de la démocratie se font de plus en plus nombreux. Dans le cadre de son année de campagne pour la protection et la promotion de la démocratie, l'UIP a lancé récemment une pétition à l'échelle mondiale (#StrongerDemocracies) pour la défense de la démocratie, qu'elle engage instamment tous ses Membres à signer et à diffuser aussi largement que possible.

Le Président invite les Membres à participer à un "moment pour la démocratie" en se servant de leurs téléphones portables pour signer la pétition en ligne, disponible à campaigh.ipu.org, et à réaffirmer ainsi leur attachement aux principes de la démocratie.

Sur l'écran s'affichent les instructions à suivre pour signer en trois gestes simples la pétition en ligne.

Le Président remercie les Membres d'avoir participé à ce "moment pour la démocratie".

Point 6 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIERE DE L'UIP
(CL/201/6-R.1)

Le Secrétaire général attire l'attention sur le document CL/201/6-R.1 concernant la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2017. Il explique que les perspectives financières, telles qu'elles ressortent des informations contenues dans le document, sont bonnes et passe en revue les recettes, les dépenses, les rentrées, les arriérés de contributions, les autres comptes à recevoir, le Fonds de roulement et l'état des flux de trésorerie. Le budget devrait continuer à être exécuté comme prévu, bien qu'il ne faille pas oublier que l'UIP est tributaire des contributions de ses Membres pour la réalisation de ses activités. Aux fins d'une meilleure prévisibilité financière, les groupes géopolitiques sont instamment priés de prendre contact avec ceux de leurs membres qui présentent des arriérés de contributions pour obtenir d'eux la promesse qu'ils vont acquitter leurs contributions impayées, exposées en détail à l'Annexe II du document. En ce qui concerne les dépenses d'équipement, il relève l'importance du soutien apporté par le Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis à la refonte du site Internet de l'UIP, qui se poursuit, et signale que l'UIP a investi en matériel informatique. Quant à la Caisse de prévoyance résiduelle, elle dispose de fonds suffisants pour permettre à l'UIP de remplir ses obligations envers le personnel concerné.

Le Conseil directeur prend note de la situation financière de l'UIP.

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2018
(CL/201/7-P.1)

M. R. del Picchia (France), Président du Sous-Comité des finances, présentant le budget consolidé pour 2018 (CL/201/7-P.1), met en lumière les informations contenues dans ce document concernant les recettes et les dépenses et indique que le total des contributions des Membres va augmenter de 2 pour cent pour couvrir des dépenses indispensables. Pour sa part, le Secrétariat de l'UIP continuera à s'efforcer, comme il l'a fait avec succès dans le passé, de réduire les coûts dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de programme de l'UIP. Il remercie le Parlement du Royaume-Uni de sa contribution au Fonds de solidarité parlementaire dont le but est de permettre à des parlements, en particulier ceux de petits Etats insulaires en développement, de participer aux activités de l'UIP. Après s'être félicité du professionnalisme dont ont fait preuve les experts membres du Sous-Comité des finances en établissant un budget aussi équilibré, il prévoit que la situation financière de l'UIP restera stable dans les années à venir et recommande d'approuver le projet de programme et budget pour 2018.

Le Président exprime, au nom du Comité exécutif, sa gratitude à M. del Picchia pour son excellent travail à la tête du Sous-Comité.

Le Secrétaire général, exprimant lui aussi sa reconnaissance, dit que l'UIP est déterminée à faire preuve de la plus grande transparence dans l'exécution du budget. Il n'est pas prévu de nouvelle hausse du total des contributions des Membres au cours des deux prochaines années. Les contributions sont restées pratiquement au même niveau qu'en 2006, malgré l'augmentation régulière du nombre des Membres de l'UIP qui est actuellement de 178. L'UIP aura besoin en 2020 de fonds additionnels pour couvrir les frais supplémentaires liés à l'organisation et à la tenue de la Cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement et de ses réunions préparatoires. et une proposition dans ce sens sera présentée en temps utile.

Il renvoie au document CL/201/7-P.1 dans lequel sont consignées en détail les recettes provenant d'autres sources, notamment la contribution du personnel, les contributions volontaires et celles des donateurs, ainsi que les dépenses annuelles consenties pour l'égalité des sexes, disant que l'UIP est un modèle à suivre en la matière. Il passe en outre en revue les dépenses consacrées à chacun des objectifs stratégiques de l'UIP et relève l'orientation écologique du budget, notamment la provision prévue pour compenser les émissions de carbone entraînées par les activités de l'UIP. Il renvoie aussi au tableau matriciel que contient le document et qui, axé sur les résultats, est un outil de gestion utile pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques et il ajoute que l'approbation du budget permettra au Secrétariat de poursuivre ses activités de promotion des valeurs et des idéaux de l'UIP.

M. A.J. Alali (Emirats arabes unis), rendant hommage à tous ceux qui ont participé à l'établissement d'un budget aussi concret, invite les Parlements membres à verser des contributions volontaires, chaque fois qu'ils le peuvent, pour financer le travail de l'UIP et acquitter les arriérés de contributions de parlements frères en difficulté. Tous les Membres devraient assumer leurs responsabilités en soutenant le programme et budget de l'UIP, dit-il.

Le Président considère que le Conseil souhaite approuver le projet de programme et budget pour 2018.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(CL/201/11b)-R.1, R.2 et P.1 à P.4)

M. Fabritius (Allemagne), Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des activités menées par le Comité à sa session de Saint-Pétersbourg, dit que le Comité a été confronté à des situations des droits de l'homme de plus en plus préoccupantes. Dans certains pays, les parlementaires de l'opposition sont en butte à une répression sans précédent et ce sont les bases mêmes de l'institution parlementaire qui sont sapées.

Pendant les Assemblées de l'UIP, le Comité essaie toujours de prendre contact avec les délégations pour qu'elles lui fassent part des réalités sur le terrain. Il est d'une importance cruciale d'entendre les versions des uns et des autres et de dialoguer tant avec les partis au pouvoir qu'avec les partis d'opposition. Malheureusement, dans certaines des situations les plus préoccupantes, comme celles du Cambodge et des Maldives, la délégation ne compte aucun parlementaire de l'opposition, ce qui est très regrettable.

Le Comité est préoccupé par les représailles exercées contre les parlementaires vénézuéliens qui se sont exprimés à l'étranger sur la situation politique dans leur pays. Il s'inquiète pour sa collègue vénézuélienne, Delsa Solórzano, qui assumera très bientôt la vice-présidence du Comité. Déjà agressée plusieurs fois, elle est continuellement harcelée. Le Comité prie instamment les autorités de veiller à ce qu'elle-même et ses collègues membres de la délégation ne subissent pas de représailles à leur retour à Caracas.

Depuis la 136^{ème} Assemblée, des délégations du Comité se sont rendues aux Philippines et en Mongolie. Le Conseil est saisi du rapport de la mission aux Philippines (CL/201/11b)-R.1), ainsi que des observations préliminaires de la mission en Mongolie qui s'est achevée récemment (CL/201/11b)-R.2). Pour la plupart de ses missions, le Comité bénéficie d'une aide inappréciable des autorités parlementaires et regrette vivement que les missions au Venezuela et en Turquie n'aient pas encore eu lieu. Il reviendra sur ce sujet lorsqu'il présentera les cas relatifs à ces deux pays.

Pour ce qui est des statistiques à la présente session, le Comité avait à son ordre du jour les cas de 214 parlementaires de 11 pays. Parmi ces parlementaires, 30 pour cent viennent d'Asie et des Amériques, 27 pour cent d'Europe, 12 pour cent du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et 1 pour cent d'Afrique. Vingt-trois pour cent des cas concernent des femmes parlementaires et 85 pour cent, des parlementaires de l'opposition.

Les décisions qui vont être présentées concernent 200 parlementaires de 11 pays. Parmi ces 200 parlementaires en butte à des violations à travers le monde, 53 viennent du Venezuela et 56 de Turquie. Il est profondément regrettable que le nombre de collègues victimes d'une répression à cause de leur travail de parlementaire soit en hausse constante.

AFRIQUE

Cameroun

M. Ambassa Zang a quitté le Cameroun en 2009 et bénéficie du statut de réfugié à l'étranger. Accusé d'avoir détourné des fonds publics alors qu'il était Ministre des travaux publics, il a été condamné à la réclusion perpétuelle en juin 2015. Le Comité est d'avis que les nombreuses irrégularités qui ont entaché la procédure invalident le verdict, qui ne produit aucune preuve d'enrichissement personnel. De plus, plusieurs mois auparavant, M. Ambassa Zang avait été sanctionné pour les mêmes faits au terme d'une procédure disciplinaire. Là aussi, le non-respect du droit à une procédure équitable et la sévérité de la peine suscitent une réelle inquiétude. Le Comité estime en outre que M. Ambassa Zang a su réfuter de manière convaincante les accusations portées contre lui. Il espère donc sincèrement que ces éléments seront pleinement pris en compte en appel et que la cause sera rapidement entendue.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Dieudonné Ambassa Zang.

République démocratique du Congo

Le Comité a examiné les cas de deux parlementaires de l'opposition, MM. Diomi Ndongala et Franck Diongo, qui purgent tous deux des peines de prison à la suite de procès iniques.

Il déplore que le cas de M. Diomi Ndongala n'ait toujours pas été résolu. Dans l'accord politique signé fin 2016, les autorités du pays se sont engagées à le libérer, avec d'autres prisonniers politiques. Pourtant, aucun progrès n'a été enregistré et M. Ndongala est toujours en détention. Le Comité prie donc instamment les autorités du pays de le libérer sans plus tarder.

Le Comité réclame aussi la libération dans les plus brefs délais de M. Franck Diongo. Il craint fort que la vraie raison de son arrestation et de la peine d'emprisonnement à laquelle il a été condamné ne soit totalement étrangère à l'incident à cause duquel il a été mis en cause et croit plutôt la trouver dans l'opposition farouche de M. Diongo à la prolongation du mandat du Chef de l'Etat après le report des élections de 2016. Se fondant sur la masse d'informations versées au dossier, le Comité est convaincu que ce n'est pas une coïncidence si M. Diongo a été arrêté le 19 décembre 2016 et déclaré coupable de manière expéditive dans des circonstances suspectes. Il était en effet le seul de l'opposition à appeler encore à des manifestations ce jour-là, journée symbolique puisqu'elle coïncidait avec la fin prévue du mandat constitutionnel du Chef de l'Etat. Il est en outre alarmé par les allégations selon lesquelles M. Diongo a d'abord été détenu dans des cachots militaires et torturé. Il estime que M. Diongo satisfait à tous les critères pour être considéré comme un prisonnier politique et réclame sa libération immédiate.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision relatifs aux cas de M. Eugene Diomi Ndongala et de M. Franck Diongo.

EUROPE

Fédération de Russie

Le Comité souhaite rappeler le cas, qu'il examine de longue date, de Mme Galina Starovoitova, bien connue pour ses activités de défense des droits de l'homme, dont le meurtre, qui remonte à novembre 1998, est considéré par les tribunaux comme un crime politique. Bien que certains de ses agresseurs aient déjà été reconnus coupables et condamnés, d'autres personnes impliquées dans le crime, notamment les instigateurs, doivent encore répondre de leurs actes. De fait, bien que M. Glushchenko, reconnu comme l'un des organisateurs, ait été condamné en 2015 à 17 ans d'emprisonnement, la délégation russe entendue par le Comité a confirmé que la justice n'avait toujours pas inculpé la ou les personnes qui avaient donné l'ordre d'organiser l'assassinat.

Le Comité prend note des efforts inlassables des autorités russes et de la réaffirmation de leur engagement à faire en sorte que les auteurs de l'assassinat de Mme Galina Starovoitova répondent pleinement de leurs actes. Sachant que l'enquête est toujours en cours, ce dont il se réjouit, il espère qu'elle mettra bientôt au jour de nouveaux éléments de preuve et permettra de progresser encore, en particulier d'identifier les instigateurs du crime.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Galina Starovoitova.

Turquie

Le Conseil se rappellera sans doute que le Comité suit la situation de 56 membres du Parti démocratique populaire (HDP) qui font l'objet de centaines d'accusations de terrorisme et d'infractions pénales depuis que la Constitution a été modifiée de manière à autoriser la levée en bloc de leur immunité parlementaire en mai 2016.

Neuf parlementaires sont toujours en détention. Le Comité est vivement préoccupé par leurs conditions de détention car, selon les informations reçues, ils seraient détenus au secret.

Des douzaines de procès sont en cours devant les tribunaux un peu partout en Turquie, et beaucoup d'autres sont encore à venir. Le nombre de parlementaires reconnus coupables par les tribunaux turcs est en augmentation depuis quelques mois. Un certain nombre ont déjà été déchus de leur mandat parlementaire, exclus de leur parti et déchus de la nationalité turque dans certains cas. Les femmes parlementaires ont été touchées de manière disproportionnée par ces événements préoccupants.

Le Comité est d'autant plus vivement préoccupé que sa demande d'effectuer une mission en Turquie et de rendre visite aux parlementaires détenus s'est heurtée au refus des autorités turques. Il regrette aussi vivement que la délégation turque ait aussi refusé de le rencontrer pendant la présente Assemblée.

Le Comité souhaite signaler au Conseil que, vu l'absence de coopération et de progrès dans le règlement de ces cas, les craintes que les procédures en cours ne visent à priver le HDP d'une représentation effective au parlement et à museler l'opposition et les populations qu'elle représente pourraient être justifiées ; si elles devaient se confirmer, il va sans dire que l'intégrité de l'institution parlementaire en Turquie s'en trouverait gravement atteinte.

Le Comité a pu envoyer récemment une observatrice indépendante assister à un procès en Turquie. Comme le procès se poursuit, il espère que l'observatrice sera autorisée à assister aux prochaines audiences et lui fera ensuite un rapport détaillé. Il réaffirme avec force son souhait de se rendre en Turquie pour rencontrer toutes les parties, y compris les parlementaires en détention, et prie instamment les autorités parlementaires de reconsidérer leur décision. Il adresse ses sincères remerciements aux Membres de l'UIP tels que les parlements nordiques, qui l'ont informé des initiatives qu'ils avaient prises pour hâter le règlement de ce cas et il invite tous les Membres de l'UIP à agir de même pour exprimer leur solidarité parlementaire.

M. S. Soendergaard (Danemark) dit que le rapport est loin d'être encourageant, surtout pour ceux qui cherchent à maintenir de bonnes relations avec la Turquie et le peuple turc. Il est curieux que le Gouvernement turc n'ait pas d'objection à ce que son Parlement soit Membre de l'UIP mais continue de refuser au Comité l'accès aux parlementaires turcs qui purgent des peines de prison, dont beaucoup sont des femmes. Qu'y a-t-il à cacher ?

Mme A. Clwyd (Royaume-Uni) se dit scandalisée par l'intransigeance avec laquelle la délégation turque refuse de témoigner devant le Comité. De plus, ce ne sont pas seulement des parlementaires élus qui sont jetés en prison sans inculpation, mais aussi des universitaires, des journalistes et de simples citoyens. L'UIP doit manifester son soutien aux parlementaires turcs et communiquer le rapport du Comité aux autorités turques qui n'ont aucune raison de se conduire de manière aussi inacceptable si elles n'ont rien à cacher.

Le Président, abondant dans ce sens, dit qu'il est regrettable qu'un Membre de l'UIP refuse le dialogue sur un sujet aussi important. Il espère que les autorités turques reconsidéreront leur décision et autoriseront le Comité à visiter les parlementaires turcs en prison.

M. C. Cakir (Turquie) dit que la Turquie est un pays démocratique où les droits de l'homme fondamentaux et la primauté du droit sont pleinement respectés. L'immunité parlementaire a été levée en application d'un amendement constitutionnel approuvé par un vote majoritaire de trois partis politiques sur les quatre représentés au parlement. La plupart des membres du HDP cependant, ont refusé de se plier à l'interrogatoire obligatoire et de reconnaître l'autorité du Parquet. Leur placement en détention provisoire est juste, nécessaire et proportionné et a été décidé au motif que les appels à la violence et la propagande en faveur du Parti des travailleurs kurdes, qui est une organisation terroriste, ne relèvent pas de l'exercice de la liberté d'expression.

Le Président demande si les autorités turques pourraient reconsidérer leur décision de refuser au Comité l'autorisation de visiter les parlementaires turcs en prison. Il constate aussi que la délégation turque n'a pas coopéré avec le Comité pendant la présente session.

M. C. Cakir (Turquie) répond que sa délégation fournit régulièrement des informations au Comité sur les derniers développements de la situation.

Le Président suggère que la délégation turque non seulement coopère avec le Comité mais consulte aussi les autorités turques à propos de la demande de mission du Comité et leur fasse part de la décision unanime du Conseil relative aux cas de 56 parlementaires turcs.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse) rappelle que des membres du Comité ont effectué une mission en Turquie en 2014 et visité à cette occasion des parlementaires en prison. Il est donc difficile de comprendre pourquoi la présente demande est rejetée.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 56 parlementaires de la Turquie.

AMERIQUES

Venezuela

La situation au Venezuela s'est beaucoup dégradée ces derniers mois, le Conseil en est bien conscient. Le Comité est profondément préoccupé par l'ampleur sans précédent de la répression qui frappe les membres de l'opposition et par les efforts faits pour affaiblir le parlement. Il est consterné d'apprendre que des parlementaires ont été attaqués et que des agents de la sécurité de l'Etat et des partisans du gouvernement ont joué un rôle dans ces attaques qui sont restées impunies. Comme déjà mentionné, un membre du Comité, Mme Delsa Solórzano, a été victime de ces attaques. Le Comité engage les autorités à mettre fin à ces exactions systématiques.

Le Comité est alarmé par l'intrusion dans l'Assemblée nationale, le 5 juillet 2017, et par les agressions qui y ont été commises. Ce jour-là, des partisans du gouvernement ont pris possession des locaux pendant plusieurs heures. Ils ont grièvement blessé plusieurs parlementaires, sous les yeux des agents de la sécurité de l'Etat. Le Comité engage les autorités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour enquêter sur cet incident extrêmement grave et à punir ceux qui en sont responsables.

Le Comité est aussi profondément préoccupé par les restrictions générales imposées à l'Assemblée nationale qui n'a reçu aucun financement de l'Etat depuis dix-huit mois. Pendant ce temps, l'Assemblée constituante, au lieu de se concentrer sur la rédaction d'une nouvelle constitution, s'arroge peu à peu les fonctions de l'Assemblée nationale. Le Comité prie instamment les autorités de respecter les pouvoirs et les membres de l'Assemblée nationale et de la doter des fonds nécessaires.

Il regrette profondément que la mission des droits de l'homme au Venezuela n'ait pas encore eu lieu et demeure convaincu, compte tenu de la détérioration rapide de la situation, qu'il faut envoyer cette mission prochainement, même si le gouvernement continue de ne pas l'approuver.

Enfin, il juge inadmissibles les représailles dont ont fait l'objet plusieurs parlementaires après avoir évoqué, à l'étranger, la situation au Venezuela. Le Comité prie instamment les autorités de veiller à ce que les membres de la délégation vénézuélienne à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP puissent rentrer dans leur pays sans que leurs passeports soient confisqués à la frontière et sans subir d'autres mesures d'intimidation.

Un délégué du Venezuela dit qu'il rejette le rapport du Comité, qui est subjectif et ne tient pas compte de toutes les informations qui ont été communiquées au Comité. De plus, les dires selon lesquels on aurait intimidé des membres de la délégation vénézuélienne à l'Assemblée et menacé de leur confisquer leur passeport à leur retour sont totalement mensongers. Les parlementaires vénézuéliens qui font état de persécution et de violation de leurs droits sont en fait ceux qui ont été poursuivis pour corruption.

Le Président dit que la délégation vénézuélienne compte des parlementaires de divers partis politiques comme le recommande l'UIP. Il est cependant regrettable que des diplomates et des activistes vénézuéliens se soient enregistrés comme journalistes à la présente Assemblée alors qu'ils n'en sont pas. Les personnes en question se sont vu interdire l'accès du lieu de l'Assemblée et leurs plaquettes d'identité ont été annulées. Une campagne de désinformation est également menée sur Twitter à propos du chef et de la composition de la délégation vénézuélienne, qui est officiellement conduite par Mme Solórzano.

Mme D. Solórzano (Venezuela), regrettant que son pays attire tant l'attention dans un monde dans lequel les problèmes ne manquent pas, dit que l'intervenant précédent du Venezuela n'est pas un membre de sa délégation mais représente l'Assemblée constituante illégale. Elle salue le travail du Comité qu'elle décrit comme honnête et objectif. Sa délégation adhère aux mêmes principes que l'UIP et souscrit à la mission de l'UIP, qui est de protéger parlements et parlementaires.

M. L. Barredo Medina (Cuba) dit que c'est grâce à une intense campagne médiatique que circulent tant de mythes à propos de la situation politique au Venezuela. Il est vraiment regrettable que le Comité n'ait pas pu effectuer la mission qu'il avait prévue dans ce pays car il aurait pu alors se rendre compte par lui-même que la situation ne se réduit pas à ce qu'il décrit dans son rapport. Il espère que la mission aura lieu prochainement.

Le Président dit que c'est précisément pour se rendre compte de la situation réelle que le Comité souhaitait mener à bien cette mission. Malgré les assurances catégoriques données à la 136^{ème} Assemblée que la mission pourrait avoir lieu, le Gouvernement vénézuélien ne s'est nullement montré coopératif jusqu'à présent ni prêt à faciliter la visite de l'UIP.

Un délégué du Portugal dit que les autorités vénézuéliennes craignent visiblement que le Comité ne découvre la réalité s'il venait à effectuer cette mission. L'UIP étant axée sur le renforcement de la démocratie et la défense des droits de l'homme des parlementaires, il est vital que les Membres soutiennent le travail du Comité et manifestent sans réserve leur solidarité avec leurs collègues vénézuéliens.

M. A.K. Azad (Bangladesh) dit que le dénuement et la souffrance des enfants au Venezuela valent bien les violations des droits de l'homme comme sujet d'inquiétude.

Le Président convient que ce sont les civils qui souffrent des dysfonctionnements politiques.

Mme M.D.S. Espinales (Nicaragua) suggère le dialogue comme base du retour à la paix au Venezuela, où les sanctions des Etats-Unis ont exacerbé les difficultés socio-économiques.

Le Président dit que, pour favoriser le dialogue, l'UIP doit avoir l'autorisation d'effectuer une mission au Venezuela.

M. F. de Mussy (Chili) dit qu'il est important de ne pas se laisser duper par les fausses nouvelles concernant la situation au Venezuela et de défendre les droits des représentants élus du peuple vénézuélien.

M. R. Gil Zuarth (Mexique) dit que les valeurs démocratiques et les libertés que prône l'UIP ne sont ni garanties ni respectées au Venezuela. L'UIP doit donc continuer à défendre la démocratie et la liberté dans ce pays et insister aussi pour conduire une mission d'établissement des faits.

M. E.N. Rodríguez Zavaleta (Pérou) estime lui aussi qu'il faut défendre les valeurs de la démocratie, même si ce n'est pas un système parfait, et dit qu'en conséquence l'UIP devrait maintenir sa position et soutenir le libre exercice des droits démocratiques au Venezuela.

Un délégué de Bolivie dit que l'ingérence impérialiste dans un pays d'Amérique latine, quel qu'il soit, est inacceptable.

M. F.M. Amoruso (Italie) exprime sa totale solidarité avec le peuple vénézuélien, qui compte une forte communauté italienne, dans son combat pour la démocratie et les droits de l'homme.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de 53 parlementaires du Venezuela.

ASIE

Cambodge

Depuis 2016 et la dernière mission du Comité au Cambodge, on assiste malheureusement à une escalade des graves violations des droits de l'homme que subissent les parlementaires du Parti du salut national du Cambodge (CNRP), le seul parti d'opposition représenté au Parlement cambodgien.

Début septembre, M. Kem Sokha, l'actuel Président du CNRP, a été arrêté à son domicile en pleine nuit. Il a été placé à l'isolement dans une maison d'arrêt reculée et sa cellule est sous surveillance vidéo 24 heures sur 24. Accusé d'avoir ourdi le renversement du Gouvernement avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis, il risque une peine de 30 ans d'emprisonnement. La pièce maîtresse de l'accusation est une vidéo d'un discours public qui est en ligne depuis 2013.

Les 14 autres parlementaires de l'opposition, qui sont pour la plupart de hauts responsables du CNRP, ont aussi continué à subir des pressions et des manœuvres d'intimidation. Des

condamnations prononcées en première instance sur la base de motifs douteux ont été ensuite confirmées en appel. De nombreux parlementaires de l'opposition ont cherché refuge à l'étranger ces dernières semaines et sont maintenant en exil.

Il reste à peine huit mois avant les élections générales au Cambodge. Le Ministre de l'intérieur a demandé récemment la dissolution du CNRP, en se fondant sur des amendements récents apportés à la loi sur les partis politiques, qui ne sont pas conformes aux normes internationales régissant la liberté d'association. Ces amendements auraient été votés quelques jours auparavant seulement pour permettre la redistribution des sièges de l'opposition à d'autres partis, au cas où la Cour suprême se prononcerait pour la dissolution du CNRP.

Les autorités cambodgiennes n'ont pas fourni de réponses claires et convaincantes sur ces évolutions ni sur les atteintes portées aux droits des 15 parlementaires de l'opposition dont le Comité examine les cas, ce qui le consterne. Il a rencontré longuement la délégation cambodgienne à la 137^{ème} Assemblée mais cela n'a pas calmé ses inquiétudes, tout au contraire.

Après avoir visionné avec attention les vidéos du discours de 2013 de M. Kem Sokha, le Comité tient à signaler que ce discours ne contient absolument rien qui puisse constituer une infraction pénale. M. Sokha se déclare effectivement favorable à un changement politique au Cambodge mais il affirme très clairement vouloir apporter ce changement en gagnant les élections. Le Comité voit dans l'arrestation de M. Sokha une violation flagrante de sa liberté d'expression et de son immunité parlementaire.

Le Comité prie instamment les autorités cambodgiennes de le libérer immédiatement et d'abandonner les charges. Quant aux autres parlementaires de l'opposition, ils devraient tous pouvoir reprendre leurs activités politiques sans plus tarder, sans restrictions et sans avoir à craindre d'autres arrestations, des représailles ou la dissolution de leur parti. Il faut agir d'urgence si l'on veut qu'ils puissent participer en toute liberté à la campagne électorale.

Le Comité espère obtenir l'autorisation de visiter M. Kem Sokha et que celui-ci aura été libéré et exonéré de toutes les accusations avant que la réponse des autorités cambodgiennes ne parvienne au Secrétariat.

Pendant sa session, le Comité a aussi rencontré Mme Mu Sochua, Vice-Présidente du CNRP. Cette parlementaire, qui a été contrainte de s'exiler à cause de la situation actuelle, a demandé l'aide de l'UIP.

Le témoignage vidéo de Mme Mu Sochua, Vice-Présidente du CNRP, est visionné.

M. K. Chhit (Cambodge) rejette le rapport du Comité, disant que les condamnations évoquées ont été prononcées pour des infractions pénales au droit cambodgien. Les allégations portées par Mme Mu Sochua sont mensongères ; elle n'a pas été chassée du pays mais est partie de son plein gré. Les droits de l'homme et la légalité sont pleinement respectés au Cambodge. Le rapport du Comité, en revanche, manque d'objectivité et omet injustement de présenter les deux versions du cas. Sa délégation est prête à fournir au Comité les informations demandées pour rétablir les faits. Le Cambodge souscrit aux principes de la démocratie libérale pluraliste consacrés dans sa Constitution et a payé le prix fort pour vivre dans la paix et la stabilité qui sont indispensables à la démocratisation. Il ne peut donc guère se permettre d'avoir des hommes et des femmes politiques irresponsables qui incitent à la violence et à la discrimination et risquent ainsi de provoquer des troubles sociaux. Il ne peut pas tolérer non plus des actes de conspiration visant à changer de régime autrement que par des élections tenues dans le respect de la Constitution. Le respect mutuel et la responsabilité sont la clé de la coopération, si nécessaire au peuple et aux générations futures du Cambodge. Il exhorte tous les Membres de l'UIP à refuser de soutenir la décision du Comité qu'il décrit comme partielle.

Le Président demande s'il est vrai que la loi sur les partis politiques a été récemment amendée et que la conséquence en est la prochaine dissolution du CNRP, le seul parti d'opposition du pays.

M. S. Yang (Cambodge) dit qu'il n'a pas connaissance d'une telle décision.

Le Président demande à M. Yang s'il voterait pour un tel amendement.

M. S. Yang (Cambodge) dit qu'il n'a vu aucun amendement apporté à la loi en question.

Le Président demande si un amendement autorisant la redistribution de 55 sièges de l'opposition à des partis inexistants est compatible avec une démocratie libérale pluraliste. Il fait observer qu'un tel amendement annoncerait plutôt la mise en place d'un régime à parti unique contraire à l'esprit de la Constitution cambodgienne.

M. S. Yang (Cambodge) répond à nouveau qu'il n'a pas connaissance d'un tel amendement et ajoute que des mesures seront prises pour faciliter la mission que le Comité souhaite effectuer au Cambodge.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de 15 parlementaires du Cambodge.

Maldives

Le Comité remercie la délégation maldivienne d'avoir pris le temps de le rencontrer à Saint-Pétersbourg. Il regrette, cependant, qu'elle ne compte aucun parlementaire de l'opposition, ce qui l'a empêché d'entendre une autre version des faits.

Le Comité est préoccupé par le fait qu'une partie non négligeable des parlementaires de l'opposition sont poursuivis en justice et par les informations persistantes faisant état de restrictions à la liberté d'expression et de réunion et de possibilités limitées pour l'opposition de contribuer véritablement aux travaux du parlement.

Il est également préoccupé par la présence militaire croissante au parlement et troublé d'apprendre que la force a été utilisée pour empêcher des parlementaires d'entrer dans les locaux du parlement le 24 juillet 2017. Il affirme que les parlementaires devraient pouvoir accéder à tout moment au parlement et ne devraient jamais être poursuivis pour de tels faits.

Il se félicite que les autorités parlementaires aient invité le Comité à effectuer une mission aux Maldives pour discuter des préoccupations nouvelles et plus anciennes exprimées dans ce cas. Il juge important qu'en même temps l'UIP offre ses bons offices pour favoriser le dialogue politique et l'établissement d'un climat de confiance aux Maldives. Par ailleurs, une assistance technique de l'UIP pourrait aider à la mise en place d'un cadre juridique propre à garantir la tenue d'élections libres et régulières en 2018 et 2019.

M. A. Rifau (Maldives) dit que sa délégation a eu des échanges constructifs avec le Comité, qui a accepté son invitation à effectuer une mission d'enquête aux Maldives. Avec le concours du Parlement et du Gouvernement des Maldives, la mission sera assurée de pouvoir s'entretenir avec les représentants des institutions du pays et avec les parlementaires.

Le Président, accueillant favorablement les assurances qu'il a reçues de la part du Président de l'Assemblée nationale, dit que l'UIP se réjouit à la perspective de continuer à coopérer avec les autorités maldiviennes et de voir se tenir en 2018 des élections libres et régulières auxquelles participent tous les partis politiques du pays.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 42 parlementaires des Maldives.

Mongolie

Une délégation du Comité s'est rendue en mission en Mongolie quelques semaines plus tôt. Le Comité souhaite remercier les autorités parlementaires de leur coopération pendant cette mission. Il note avec un profond regret, cependant, que la délégation n'a pas été autorisée à rencontrer les détenus ni les membres de la Cour suprême.

Si le texte intégral du rapport de mission ne lui sera présenté qu'à la prochaine Assemblée de l'UIP, avec les observations des autorités mongoles, le Conseil est actuellement saisi des observations préliminaires et des recommandations de la délégation (CL/201/11b)-P.3), auxquelles le Comité souscrit sans réserve.

Le Comité déplore que le procès et la condamnation des trois personnes accusées de l'assassinat de M. Zorig n'aient pas été conformes aux normes internationales d'un procès

équitable. Le recours à des procès à huis clos et à des preuves restées confidentielles a soulevé de sérieux doutes quant à l'intégrité de l'instruction et de la procédure judiciaire, d'autant que des informations sérieuses et crédibles faisaient état d'actes de torture et de manœuvres d'intimidation envers des suspects et des témoins. Il appelle donc à la libération des trois condamnés jusqu'à l'issue d'un nouveau procès qui respecte les principes d'équité et de publicité des débats et se déroule en présence d'observateurs nationaux et internationaux.

Il exhorte aussi le Parlement mongol à créer à nouveau sans tarder une commission parlementaire spéciale qui aurait clairement pour mandat d'examiner comme il convient toutes les questions préoccupantes et de recommander des recours utiles. Il réaffirme que l'UIP est disposée à fournir une assistance technique au Parlement mongol dans ce but.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

Philippines

M. B. Fabritius (Allemagne), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, remercie les autorités parlementaires, en particulier le Président du Sénat, d'avoir accueilli la délégation du Comité qui s'est rendue aux Philippines en mai pour examiner le cas de Mme Leila de Lima. Le Conseil est saisi du rapport de cette mission (CL/201/11b)-R.1).

Mme de Lima, sénatrice, a toujours défendu avec ardeur les droits de l'homme, notamment en qualité de Présidente de la Commission philippine des droits de l'homme. Elle est détenue depuis février, sous le coup d'accusations de complicité de trafic de drogues.

En tant que femme parlementaire, elle a fait l'objet d'une campagne publique de dénigrement menée par les plus hautes autorités de l'Etat, ce que le Comité juge inadmissible.

Dans son rapport de mission, la délégation du Comité demande la libération immédiate de Mme de Lima et l'abandon des procédures engagées contre elle si aucun élément de preuve sérieux n'est produit rapidement. Le Comité est en effet d'avis, après la lecture du rapport, que les mesures prises contre Mme de Lima ont pour origine son opposition déclarée à la guerre menée par le Président Duterte contre la drogue.

Le Comité engage le Sénat à adopter une position ferme en faveur de Mme de Lima et de la participation directe de celle-ci à ses travaux. Il se propose d'envoyer un observateur suivre le procès, s'il a lieu.

Le Président indique que, bien que l'UIP soit pour des politiques de tolérance zéro face à la drogue, elle est profondément préoccupée par les 6 000 exécutions extrajudiciaires imputables aux forces de l'ordre et aux groupes de vigiles aux Philippines. Elle doit donc exprimer en termes fermes sa solidarité avec Mme de Lima qui, dans les faits, a été punie pour son opposition à ces exécutions.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Leila de Lima.

Sri Lanka

Le Comité a eu une audition très utile avec la délégation sri lankaise conduite par le Président du Parlement.

Une évolution notable s'est produite à Sri Lanka depuis l'élection, en 2015, d'un nouveau président et d'un nouveau parlement. Tous deux semblent désireux de promouvoir la vérité et la justice pour mettre fin aux graves violations des droits de l'homme qui ont été commises, d'une part, par le Gouvernement et ses agents, et, d'autre part, par les "Tigres tamouls", durant le conflit interne qui s'est achevé en 2009.

Cette volonté nouvelle de faire triompher la vérité et la justice pourrait bien expliquer pourquoi de tels progrès ont pu être enregistrés depuis dans le cas de M. Pararajasingham, assassiné en 2005. Le Comité espère assister à des progrès similaires dans le cas de M. Raviraj. Dans les deux cas, il est crucial que les autorités sri lankaises poursuivent leurs efforts pour localiser les suspects qui seraient à l'étranger et obtenir leur extradition. Il est aussi absolument capital que les autorités mettent rapidement en place le tribunal mixte proposé, regroupant des juges locaux et internationaux, pour juger les crimes de guerre commis pendant la guerre civile. C'est donc avec satisfaction que le Comité a entendu le Ministre de la justice déclarer que cela aurait lieu prochainement. Convaincu qu'une commission parlementaire chargée du suivi des enquêtes relatives aux assassinats d'anciens parlementaires pourrait aussi faire œuvre utile, il espère qu'elle sera établie sous peu.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de quatre parlementaires de Sri Lanka.

Palestine / Israël

Le Comité souhaite présenter un nouveau cas, celui d'une parlementaire palestinienne, Mme Najat Abou Bakr, dont l'immunité parlementaire a été levée par décision du Président Abbas en 2016. Cette décision, qui est contraire au principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance du parlement, le préoccupe beaucoup.

Le Comité a entendu un membre de la délégation palestinienne mais malheureusement sans obtenir les réponses qu'il espérait. Il est très préoccupé par les restrictions imposées à Mme Abou Bakr, dont la situation actuelle semble avoir pour origine l'exercice légitime de son mandat de parlementaire. Il espère donc sincèrement que le tribunal lui offrira sans tarder réparation.

Concernant les cas des parlementaires palestiniens détenus en Israël, le Comité a examiné les cas de MM. Barghouti et Sa'adat, qui purgent toujours leur longue peine d'emprisonnement. Il continue à demander leur libération car leurs procès n'ont pas respecté les règles d'équité. Il souhaite vivement leur rendre visite en prison tant qu'ils y sont encore, et engage instamment les autorités israéliennes à accéder enfin à sa demande. Plus tôt dans l'année, M. Barghouti a entamé une grève de la faim qui s'est terminée en mai et à laquelle M. Sa'adat, comme des centaines d'autres détenus palestiniens, ont pris part. La grève visait à protester contre les conditions de détention dans les prisons israéliennes et soulignait la nécessité de maintenir les droits de visite et l'accès des détenus à des soins médicaux appropriés.

Le Comité est aussi préoccupé par le fait que M. Al-Natsheh et Mme Jarrar ont été de nouveau arrêtés et placés en détention administrative et que huit autres parlementaires sont également détenus dans ces conditions. Comme le montre l'historique du cas, même lorsque des membres du Conseil législatif palestinien sont libérés, ils peuvent être de nouveau arrêtés et placés en détention administrative à tout moment. Le Comité est profondément préoccupé par la persistance de la pratique de la détention administrative et par la place qu'elle laisse à l'arbitraire. Il appelle les autorités israéliennes à abandonner cette pratique tout en instituant dans l'intervalle des garanties effectives contre d'éventuels abus, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'éléments de preuve confidentiels.

Au vu des sérieuses préoccupations exprimées dans chacun de ces cas, il regrette que le chef de la délégation israélienne ait décliné l'offre d'audition devant le Comité. Il espère néanmoins pouvoir poursuivre le dialogue, par écrit et de vive voix, pour parvenir à un règlement satisfaisant de ces cas.

M. N. Shai (Israël) dit qu'il croyait que l'UIP présentait un front uni contre le terrorisme qui frappe un peu partout dans le monde, mais que le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP défend deux assassins mis en prison par les tribunaux israéliens pour actes de terrorisme. Sa délégation a déjà fourni au Comité toutes les informations qu'elle pouvait divulguer sans compromettre la sécurité nationale. Israël va poursuivre son combat contre le terrorisme pour se défendre tout en recherchant la paix pour les peuples israélien et palestinien.

Le Président demande pourquoi le chef de la délégation de la Knesset a décliné l'offre de rencontrer le Comité.

M. N. Shai (Israël) explique qu'il n'y avait pas d'élément nouveau à communiquer depuis l'audition qu'il a eue avec le Comité à la 134^{ème} Assemblée en 2016. Les parlementaires palestiniens ont été reconnus coupables par la justice israélienne, qui est renommée dans le monde entier, sur la base d'éléments convaincants prouvant qu'ils étaient mêlés à des activités terroristes. Or, ces preuves, bien qu'elles aient été révélées aux tribunaux, ne peuvent pas être rendues publiques.

Mme W. Bani Mustafa (Jordanie), remerciant le Comité pour son impartialité, dit que le peuple palestinien est le seul au monde à vivre sous occupation. Il ajoute que les parlementaires en question ne sont pas des terroristes mais défendent les droits et libertés des Palestiniens qui vivent sous l'occupation d'un Etat qui recourt à tous les moyens dont il dispose pour anéantir le

peuple palestinien. Estimant que le rapport du Comité est impartial, elle ajoute que les parlementaires sont en fait placés en détention administrative sans procès dans un pays qui se prétend attaché à la primauté du droit. Israël se targue en outre d'être un champion de la diversité culturelle alors que c'est à l'évidence un Etat d'apartheid, ainsi qu'un partisan du terrorisme.

M. Q. Khader (Palestine) dit que la démocratie et la légalité en Israël s'exercent ouvertement au détriment du peuple palestinien et en violation des fondements mêmes du droit international. Le rapport du Comité brosse un tableau exact, tandis que le judiciaire israélien dissimule les raisons pour lesquelles les parlementaires palestiniens sont placés en détention administrative. Le non-respect par Israël du droit international humanitaire fait de sa démocratie une imposture. La vérité sur le système judiciaire israélien éclate quand on voit la sanction minimale infligée aux soldats israéliens coupables d'avoir tué des Palestiniens de sang-froid, comme en témoigne la vidéo de ce crime qui a fait le tour du monde.

M. M. Alghanim (Koweït), estimant lui aussi que le rapport du Comité est objectif, dit que le délégué représentant un occupant illégal, un Etat terroriste qui tue des enfants, a démontré par sa présence à la présente réunion qu'il manque de la plus élémentaire dignité.

M. A. Bagdache (République arabe syrienne) ajoute que le délégué avance des arguments fascistes éculés pour justifier les actes commis par un régime terroriste et d'apartheid contre un peuple qui lutte pour sa libération.

M. M.R. Rabbani (Pakistan), faisant remarquer qu'un terroriste est un terroriste quelle que soit son apparence extérieure, demande pourquoi le ton et la teneur de la décision sur la Palestine se distinguent aussi nettement de ceux des décisions relatives aux cas du Cambodge et de la Turquie, par exemple. Il s'insurge contre le langage modéré et poli employé dans la décision sur la Palestine, qui laisse à penser qu'il y a deux poids, deux mesures. Le sang de l'un vaudrait-il moins que le sang de l'autre ?

Le Président dit qu'il ne doit y avoir aucun doute sur la position de l'UIP sur les droits de l'homme. Le Comité exerce son jugement de la même façon dans tous les cas touchant aux droits de l'homme de parlementaires et les comptes rendus des séances de l'UIP sont là pour témoigner de l'absence de deux poids, deux mesures.

Mme S. Haskel (Israël), rappelant que l'UIP aspire à renforcer la démocratie, fait remarquer que les dernières élections législatives palestiniennes ont eu lieu il y a plus de 10 ans. Les deux poids, deux mesures consistent donc pour le Comité à prendre Israël pour cible de ses critiques alors que c'est la seule vraie démocratie du Moyen-Orient. Israël garantit l'égalité des droits à tous les citoyens, à la différence des représentants du peuple palestinien qui abusent de leurs pouvoirs et investissent des fonds publics dans le terrorisme plutôt que dans l'éducation, les infrastructures et autres.

Mme S. Ksamtini (Tunisie) accueille favorablement le rapport du Comité sur les cas des parlementaires palestiniens, détenus en violation du droit international par l'occupant de longue date de la Palestine. Elle demande que l'UIP effectue une mission d'établissement des faits en Israël et qu'Israël soit exclu de l'UIP.

Le Président dit que l'UIP a reçu de la délégation israélienne l'assurance qu'elle pourrait envoyer une mission d'établissement des faits. Il exhorte les délégués à être courtois et à respecter les convenances parlementaires dans leurs interventions. L'UIP encourage la pluralité de vues, mais cette diversité ne doit pas s'exprimer au détriment de la tradition parlementaire ni dégénérer en attaques verbales.

Le Conseil directeur adopte par consensus les projets de décision relatifs aux cas de M. Marwan Marghouti, de M. Ahmad Sa'adat et de Mme Najat Abou Bakr, et au cas de 22 autres parlementaires de Palestine.

M. B. Fabritius (Allemagne), Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, conclut son rapport en disant que, lorsque des parlementaires sont menacés, la solidarité active de collègues n'a pas seulement des effets très positifs sur les cas individuels mais consolide aussi l'institution parlementaire en soi.

Il ajoute que le Comité a pour tâche de protéger les droits de l'homme et les vies des parlementaires un peu partout dans le monde. Presque tous les parlementaires pourraient devenir un cas examiné par le Comité ; il suffirait qu'ils soient menacés et aient sérieusement besoin de protection. Il engage donc chaque collègue et chacun des organes de l'UIP, y compris le Comité exécutif, à respecter et à soutenir les travaux et décisions du Comité, et remercie les membres de son Comité de leur dévouement à la cause des droits de l'homme et de la démocratie.

Le Président remercie M. Fabritius et le Comité de leur remarquable travail et attire l'attention sur les candidatures reçues pour remplacer les quatre membres sortants du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Ces candidatures sont celles de Mme J. Mukoda Zabwe (Ouganda) et de M. N. Bako-Arifari (Bénin) pour le Groupe africain, et de Mme A. Jerkov (Serbie) et de M. A. Caroni (Suisse) pour le Groupe des Douze Plus, et sont présentées en détail dans les documents CL/200/11b)-P.1 à P.4. Il considère que le Conseil souhaite élire ces candidats au Comité.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

ELECTION DE LA PRESIDENTE / DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (CL/201/15-P.1 et P.2)

Le Président, rappelant que ses trois années gratifiantes à la présidence de l'UIP s'achèvent pendant la présente Assemblée, attire l'attention sur les deux candidatures reçues pour le poste, à savoir celles de Mme Gabriela Cuevas Barron (Mexique) et de Mme Ivonne Passada (Uruguay), dont on trouvera les détails dans les documents CL/201/15-P.1 et P.2. Il invite les deux candidates à se présenter et à décrire au Conseil leur vision pour l'UIP.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), notant que c'est la première fois qu'une candidature mexicaine est retenue pour le poste de Président de l'UIP, dit qu'elle est fermement attachée au multilatéralisme et à l'inclusivité. L'UIP, qui représente une telle diversité de peuples et de croyances, porte une immense responsabilité, celle de trouver un terrain d'entente pour apporter des solutions nouvelles aux problèmes du monde qui touchent toutes les nations.

Croyant à l'honnêteté, elle a toujours travaillé dur pour défendre ses convictions et assumer ses responsabilités. Elle voit dans la transparence et la reddition de comptes des valeurs démocratiques fondamentales et place la personne au cœur de toute prise de décision politique, ce qui en fait le catalyseur du changement aux plans local, national et international. Elle se propose d'apprendre le français pour pouvoir s'entretenir directement avec les Membres francophones et fera aussi tout son possible pour que les Membres arabophones, lusophones et hispanophones se sentent à l'aise au sein de l'UIP.

Exprimant son adhésion à la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, elle suggère que sa mise en œuvre se fasse selon quatre grands axes : renforcement de la transparence, de l'efficacité, de l'inclusivité et des capacités de communication à l'UIP ; l'UIP au service des parlementaires ; la participation des jeunes dans les parlements nationaux ; et l'UIP, acteur mondial. Elle appelle les Membres non seulement à voter pour elle mais aussi à mettre leurs talents, leur intelligence, leurs mains et leur cœur au service de l'UIP pour faire d'elle une organisation parfaitement adaptée à ses objectifs, dans le monde en constante évolution du XXI^{ème} siècle.

Mme I. Passada (Uruguay) dit que, grâce à sa participation aux activités de l'UIP, elle connaît bien les Membres de l'UIP et le travail qu'accomplit l'Organisation en coopération avec tous les parlements et parlementaires et en leur nom. Sa candidature a le soutien du Parlement uruguayen, y compris des parlementaires de l'opposition. L'UIP représente la démocratie à l'œuvre à travers le monde et travaille pour la paix et la prévention des conflits, efforts auxquels les parlementaires participent souvent en tant que représentants du peuple. Lieu de dialogue, l'UIP est particulièrement bien placée, notamment par ses liens avec le système des Nations Unies, pour faire entendre la voix des parlements et des parlementaires.

Elle espère que ses deux mandats de Vice-Présidente de l'UIP inciteront les Membres à lui faire confiance comme candidate au poste de Présidente. Si elle est élue, elle ne fera que des promesses réalistes et s'efforcera d'associer tous les Membres aux travaux en cours. Elle donnera la priorité aux efforts visant à améliorer le taux de réponse lors de l'exercice annuel des rapports des Membres et à resserrer ses liens avec eux par des contacts personnels. S'agissant des finances de l'Organisation, elle mettra à profit les compétences qu'elle a acquises dans son parlement en matière de contrôle budgétaire. Elle est prête à se dévouer corps et âme à l'UIP.

Le Secrétaire général explique la procédure de vote décrite dans la note distribuée aux Membres.

M. R. León Ramirez (Chili) appuyé par **le délégué du Paraguay** et **la déléguée du Pérou**, propose que le décompte des voix soit télédiffusé en direct pour que les Membres puissent en suivre les progrès.

Le Président dit que, pour ne pas perdre de temps, il est de coutume que, après l'enregistrement des suffrages exprimés lors de l'élection du Président, les voix soient comptées en présence d'observateurs représentant les candidats pendant que le Conseil poursuit ses travaux. Si le dépouillement devait être télédiffusé, il faudrait suspendre la séance jusqu'à l'annonce des résultats. Il ajoute que la présence des observateurs et représentants de l'UIP garantit, sans l'ombre d'un doute, la transparence du décompte des voix.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie), appuyé par **un délégué du Ghana**, souscrit à l'idée d'un décompte public des voix pour autant que cela soit prévu au programme, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. Il dit que c'est techniquement réalisable, mais qu'il faut du temps pour mettre la logistique en place. Il suggère donc que l'idée soit creusée pour des occasions futures et que, dans l'intervalle, on s'en tienne à la pratique habituelle.

Le Président, répondant à une question **d'une déléguée de Bolivie** sur le droit de vote des membres de délégation appartenant à des partis minoritaires, dit que chaque délégation est souveraine et qu'en conséquence l'UIP n'a pas son mot à dire sur ce sujet.

Mme B. Alitwala Kadaga (Ouganda), appuyée par **les délégués des Emirats arabes unis** et du **Costa Rica**, dit que la pratique en usage jusqu'à présent, qui consiste pour le Conseil à poursuivre ses délibérations pendant le dépouillement, s'est toujours révélée satisfaisante et devrait donc être maintenue.

Le Président, conscient du temps qu'il faudrait pour organiser, sans préavis, une télédiffusion en direct, demande aux deux candidates si elles acceptent qu'il soit procédé selon la pratique en usage jusqu'à présent.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique) suggère que le dépouillement pourrait peut-être avoir lieu en même temps et dans la même salle que les travaux du Conseil afin que les membres du Conseil puissent en suivre le déroulement.

Mme I. Passada (Uruguay) dit que la pratique appliquée jusqu'à présent s'est révélée à l'évidence fiable et qu'il faudrait la maintenir pendant la présente élection, ce qui n'empêche pas d'introduire à l'avenir un décompte public des voix.

Un délégué du Panama, appuyé par **une déléguée des Pays-Bas**, suggère que les délégués soient autorisés à visionner le décompte des voix dans la salle du dépouillement tandis que le Conseil poursuit ses délibérations.

Le Président dit qu'il n'y a que deux options : suivre la pratique habituelle ou suspendre les travaux du Conseil pour permettre un décompte public des voix. En même temps, il est important que les éventuelles préoccupations quant à l'intégrité de la pratique habituelle puissent s'exprimer et soient prises en compte.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique) dit que la transparence est un principe parlementaire majeur mais que, vu le manque de temps et les difficultés logistiques qu'entraînerait l'organisation, sans préavis, d'un décompte public des voix, elle accepte, dans un esprit de compromis, que l'on recoure à la pratique établie.

Le Président invite donc le Conseil à élire au scrutin secret la nouvelle Présidente de l'UIP. Il ajoute que l'UIP est tout en faveur d'une plus grande transparence et que la suggestion concernant un décompte public des voix sera retenue à l'avenir afin que les dispositions nécessaires puissent être prises à l'avance.

Il est procédé à un vote à scrutin secret, avec pour scrutateurs : M. Anti Avsan (Suède) et Mme Vaseqa Khan (Bangladesh). M. José Ignacio Echániz Salgado (Espagne) et le sénateur Luis A. Heber (Uruguay) représentant respectivement Mme G. Cuevas Barron (Mexique) et Mme I. Passada (Uruguay), assistent en observateurs au dépouillement.

Nombre de suffrages exprimés : 361

Bulletins nuls : 4

Nombre de bulletins valables : 357

Majorité requise : 181

Nombre de suffrages obtenus :

Mme G. Cuevas Barrón (Mexique) : 287

Mme I. Passada (Uruguay) : 70

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, Mme G. Cuevas Barron (Mexique) est élue Présidente de l'UIP pour un mandat de trois ans, s'achevant en octobre 2020.

Le Président félicite la nouvelle Présidente de son élection.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente élue de l'UIP, remercie tous ceux qui lui ont accordé leur confiance en votant pour elle et dit que c'est un grand honneur d'être élue Présidente de l'UIP au terme d'un processus qui a été emblématique de la démocratie qu'incarne l'Organisation depuis sa fondation en 1889. En relevant les défis et en assumant les responsabilités attachés à ce poste, elle s'emploiera à répondre aux attentes des Membres et à obtenir les résultats auxquels ils visent.

Elle salue le dévouement de M. Chowdhury qui a réussi à faire avancer l'UIP sur le terrain de l'innovation et invite les Membres à unir leurs efforts aux siens pour faire de l'UIP une organisation plus forte, plus pertinente et plus apte à communiquer. Relevant que la candidature de deux femmes à la présidence de l'UIP marque un moment historique, elle rend hommage à sa concurrente, Mme Passada, et exprime sa plus vive gratitude à tous ceux et celles de sa région et d'ailleurs, en particulier les parlementaires et les services des affaires étrangères de son pays, qui se sont donné tant de mal au cours des derniers mois pour soutenir sa campagne. Les échanges qu'elle a pu avoir avec les Membres de l'UIP ont été pour elle une sorte d'apprentissage dont elle retire une vision claire, celle d'un monde plus juste, plus démocratique et plus inclusif pour tous, qui demandera de sa part un travail intensif pendant son mandat à venir. Seuls les efforts conjoints de ses Membres permettront à l'UIP d'instaurer des relations plus pacifiques et harmonieuses entre les peuples.

M. M. Alghanim (Koweït), saisissant l'occasion de rendre hommage à M. Chowdhury, dit qu'il laissera à jamais le souvenir d'un remarquable Président de l'UIP.

Le Président remercie les Membres de l'UIP. Sans leur soutien, il lui aurait été impossible de s'acquitter de sa tâche.

La séance est close à 14 h 20.

Troisième séance

Mercredi 18 octobre

La séance est ouverte à 15 h 55 sous la conduite du Président de l'UIP, M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2017-2021 (CL/201/8-R.1 et 8a)-P.1)

Le Secrétaire général signale que les activités menées de mars à septembre 2017 en application de la Stratégie de l'UIP font l'objet d'un rapport (document CL/201/8-R.1) qui fournit des informations sur chaque objectif. Il attire en outre l'attention du Conseil sur une proposition, consignée dans le document CL/201/8a)-P.1, concernant les mesures à prendre pour renforcer la participation des jeunes à l'UIP. Il est proposé que, d'ici à 2020, chaque délégation aux Assemblées de l'UIP compte au moins un membre de moins de 45 ans, le but étant de parvenir à terme à ce qu'au moins un quart des participants à l'Assemblée soient de jeunes parlementaires. Il mentionne les incitations, conditions et modalités d'application exposées dans le document et ajoute que, si la proposition est acceptée, l'année de naissance et le sexe des membres de chaque délégation devront être indiqués à des fins statistiques via le système d'inscription en ligne. Les amendements qu'il faudra apporter aux Statuts de l'UIP si la proposition est approuvée seront soumis à l'examen du Conseil à sa prochaine session à Genève.

M. K. Örnfjäder (Suède) dit qu'il n'a pas d'objection à la proposition mais qu'il faut reconnaître que les Membres ont de plus en plus de peine à satisfaire aux critères requis pour la composition de leurs délégations car leur nombre ne cesse d'augmenter.

M. R.N. Igbokwe (Nigéria), appuyé par **M. G.D. Mitokpe (Bénin)**, dit que le nouveau critère proposé, qui émane des jeunes parlementaires eux-mêmes, mettrait en évidence la nécessité de renforcer la participation des jeunes à l'UIP et donnerait de l'assurance aux jeunes parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Mme R. Alitwala Kadaga (Ouganda) se déclare favorable à la proposition ; l'UIP ne peut pas se permettre d'ignorer les jeunes, qui constituent la majorité de la population dans de nombreux pays.

Le Conseil directeur approuve la proposition tendant à renforcer la participation des jeunes à l'UIP.

Le Secrétaire général signale qu'un nouveau produit va être présenté au public à la présente Assemblée, à savoir le *Rapport parlementaire mondial 2017*, intitulé *Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement*, qui a été établi sur la base des informations fournies par 150 parlements. Disponible sous peu en arabe, français et espagnol, la publication est un vigoureux plaidoyer en faveur du contrôle et de la reddition de comptes, nécessaires à une meilleure gouvernance, notamment à la lutte contre la corruption. Il exprime sa gratitude au Programme des Nations Unies pour le développement et à l'Agence suédoise de coopération au développement international pour le soutien et l'assistance qu'ils ont apportés lors de l'élaboration du rapport.

Le Rapport parlementaire mondial 2017, intitulé Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement est présenté au public et une photographie prise pour marquer l'occasion.

Le Président engage instamment les Membres à se servir du rapport à leur retour dans leurs pays, disant qu'ils trouveront là un outil utile, qui pourra les guider dans l'action à mener pour améliorer la gouvernance et assurer ainsi un avenir meilleur pour tous.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES
(CL/201/9-R.1)

Le Secrétaire général, présentant la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies entre le 15 mars et le 15 septembre 2017, telle que consignée dans le document CL/201/9-R.1, dit qu'elles ont trait notamment à la démocratie et aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes, à la paix et à la sécurité internationales et au développement durable. Pour réaliser ces activités, l'UIP a maintenu ses partenariats avec diverses institutions des Nations Unies et ses contacts avec les cadres supérieurs des Nations Unies.

S'agissant de la coopération relative à l'Objectif 4 de la Stratégie de l'UIP (Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité), il dit que l'UIP et les Nations Unies ont imaginé ensemble une initiative, qui s'appuie sur les résolutions et décisions de l'UIP et vise à renforcer la contribution de l'UIP aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. En encourageant le Secrétariat à donner effet à cette initiative, le Comité exécutif a recommandé au Conseil d'entériner la proposition qu'il a lui-même approuvée de créer un groupe consultatif de haut niveau composé de Membres de l'UIP et chargé d'assurer le contrôle politique et managérial de l'initiative. La première tâche du groupe sera d'étudier les modalités d'exécution de l'initiative, notamment en ayant recours à l'expertise de Membres qualifiés de l'UIP, afin de faire part de ses conclusions au Conseil à la prochaine Assemblée.

M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni) dit qu'il est tout à fait favorable à un tel groupe s'il est conduit par les idéaux de l'UIP mais note qu'il faudra lever 6 millions de dollars E.-U. auprès des Membres de l'UIP pour le mettre en place. De plus, le groupe doit être parfaitement conscient de la nécessité de maintenir une distinction claire entre le rôle de l'UIP et celui des gouvernements dans la lutte contre le terrorisme, et bien comprendre que l'UIP ne fait pas et ne devra jamais faire partie des Nations Unies. Etant donné la complexité de la lutte contre le terrorisme, il exhorte l'UIP à adopter une attitude mesurée dans la réalisation de l'initiative afin d'obtenir les résultats souhaités. Les Membres de l'UIP seront certainement heureux de la conseiller et comptent être régulièrement informés de l'évolution des travaux.

Le Président, répondant à une demande d'éclaircissements de **M. A.K. Azad (Bangladesh)**, dit que le groupe sera conduit par les Membres et s'attachera à prévenir le terrorisme en s'attaquant à ses causes profondes plutôt qu'à en tirer des conséquences pour la sécurité, qui est la réaction la plus courante. Tous les détails concernant ses fonctions et les crédits nécessaires seront fournis à la prochaine Assemblée à Genève.

Le Conseil directeur approuve la recommandation du Comité exécutif relative à la création d'un groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et prend note des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies.

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

a) Séminaire régional pour les jeunes parlementaires de la région Asie-Pacifique
(CL/201/10a)-R.1)

M. A. Rifau (Maldives) présente le rapport (document CL/201/10a)-R.1) sur le séminaire régional de deux jours qui s'est tenu à Colombo, Sri Lanka, en avril 2017. Ce séminaire s'adressait aux jeunes parlementaires de la région Asie-Pacifique et avait pour thème *Le rôle des jeunes parlementaires dans la promotion de sociétés inclusives et pacifiques et la prévention de l'extrémisme violent*. Après avoir donné un aperçu des travaux, il attire l'attention sur le document final, annexé au rapport, en particulier sur les mesures de lutte contre l'extrémisme violent qui y sont détaillées, et remercie le Parlement sri lankais d'avoir accueilli un séminaire aussi intéressant.

b) Séminaire régional pour la région Asie-Pacifique sur les Objectifs de développement durable
(CL/201/10b)-R.1)

Le Président rappelle qu'il a communiqué des informations sur ce séminaire régional de trois jours consacré aux ODD, qui s'est tenu à Hô Chi Minh-Ville, Viet Nam, en mai 2017, en rendant compte de ses activités à la première séance du Conseil et que l'on trouvera tous les détails le concernant dans le document CL/201/10b)-R.1.

c) Réunion parlementaire dans le cadre de la 70^{ème} Assemblée mondiale de la Santé
(CL/201/10c)-R.1)

Le Président attire l'attention sur le rapport qui figure dans le document CL/201/10c)-R.1 et porte sur la réunion parlementaire d'une journée tenue en mai 2017 à l'occasion de la 70^{ème} Assemblée mondiale de la Santé. Ce rapport, comme les autres rapports concernant le point 10 de l'ordre du jour, est disponible sur le site Internet de l'UIP.

d) Conférence régionale sur la violence faite aux femmes et aux filles pour les régions d'Europe centrale et de l'Est
(CL/201/10d)-R.1)

Mme S.-M. Dinică (Roumanie) renvoie au document CL/201/10d)-R.1 dans lequel figure le rapport sur la conférence régionale de trois jours qui s'est tenue à Bucarest, Roumanie, en juin 2017, sur le thème *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles grâce à l'application de la loi*. Après en avoir résumé les travaux, elle attire l'attention sur le document final annexé au rapport, en particulier sur les stratégies de lutte contre la violence sexiste qui y sont énoncées. Elle ajoute que, dans son pays, la loi sur les violences domestiques est en cours de révision pour reconnaître une nouvelle profession, celle d'expert des questions d'égalité entre les sexes.

e) Séminaire sur la promotion de la nutrition infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre
(CL/201/10e)-R.1)

M. A. Nombre (Burkina Faso) présente le rapport (document CL/201/10e)-R.1) concernant le séminaire régional de deux jours et demi qui s'est tenu à Ouagadougou, Burkina Faso, en juin 2017, sur le thème de la nutrition infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les sujets abordés ont été notamment le rôle du parlement dans l'amélioration de la nutrition et les moyens d'améliorer les statistiques de mortalité et de morbidité infantiles liées à la nutrition dans la région considérée. Il appelle l'attention sur la déclaration annexée au document, en particulier sur les initiatives que les parlements doivent prendre en priorité dans des domaines tels que la législation et les politiques, les crédits et dépenses budgétaires et le contrôle, et remercie l'UIP de son aide précieuse au renforcement des capacités des parlements dans cette partie de l'Afrique.

f) Deuxième Table ronde sur l'eau : des paroles aux actes
(CL/201/10f)-R.1)

Mme D. Pascal Allende (Chili), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport qui figure dans le document CL/201/10f)-R.1. Ce rapport rend compte de la Table ronde de deux jours sur l'eau qui s'est tenue en juillet 2017 au Siège de l'UIP à Genève et qui avait pour thème *Des paroles aux actes*. Après avoir résumé les travaux de la Table ronde où des experts ont présenté des exposés et où des pays ont fait part de leurs expériences, elle attire l'attention sur les recommandations énoncées dans le rapport, et ajoute que l'Égypte et la Jordanie ont proposé d'accueillir de futures réunions sur l'eau.

g) Réunion parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable
(CL/201/10g)-R.1)

Mme C.L. Crexel (Argentine) renvoie au rapport figurant dans le document CL/201/10g)-R.1. La réunion parlementaire, d'une journée, s'est tenue au Siège des Nations Unies à New York en juillet 2017. La fréquentation a plus que doublé par rapport à 2016, ce qui montre

que l'UIP parvient peu à peu à accroître la participation de la communauté parlementaire au processus d'examen mondial des ODD mené par l'ONU. Après une réunion-débat et un débat sur l'action parlementaire touchant les ODD, la réunion a pris soin de formuler ses principaux messages et recommandations, qui figurent dans le rapport, et a conclu que l'UIP et les donateurs devaient investir davantage dans le renforcement de la capacité des parlements d'institutionnaliser les ODD.

h) Deuxième séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable
(CL/201/10h)-R.1)

M. X. Wang (Chine) présente le rapport du séminaire interrégional de trois jours, tenu à Beijing, Chine, en septembre 2017, sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, document disponible sous la cote CL/201/10h)-R.1. Les parlementaires d'Asie et d'Afrique francophone présents ont eu des discussions approfondies sur les expériences faites en matière de législation dans le domaine du développement durable, la coopération sino-africaine, les ripostes au changement climatique et le rôle de la modernisation industrielle et agricole dans la réduction de la pauvreté. Les participants ont conclu entre autres à la nécessité de développer la coopération, par les échanges d'expériences notamment, pour renforcer la capacité des parlements de contrôler la mise en œuvre des ODD et finalement parvenir à un résultat qui satisfasse toutes les parties poursuivant les mêmes objectifs.

Le Président dit que l'aide continue de la Chine au renforcement des capacités des parlementaires est vivement appréciée.

i) Conférence régionale à l'intention des jeunes parlementaires d'Afrique
(CL/201/10i)-R.1)

M. R.N. Igbokwe (Nigéria) rend compte de la conférence régionale de deux jours qui s'est tenue à Abuja, Nigéria, en octobre 2017. Organisée à l'intention des jeunes parlementaires d'Afrique, elle avait pour thème *Autonomisation des jeunes : renforcer leur participation politique pour bâtir des sociétés plus inclusives et plus pacifiques*. Après avoir résumé les travaux de la Conférence, décrits dans le document CL/201/10i)-R.1, il dit que la conférence n'a pas seulement rassemblé de jeunes parlementaires mais a aussi servi de mécanisme de suivi pour les résolutions de l'UIP et les activités tendant à accroître la participation des jeunes à l'UIP et dans les parlements. Il engage tous les Membres à soutenir la création, le fonctionnement et le financement de forums nationaux de jeunes parlementaires, qui constituent des tremplins idéaux pour nouer des contacts avec des jeunes et leur donner accès à l'institution parlementaire.

Le Conseil directeur prend acte des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Point 11 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Forum des femmes parlementaires
(CL/201/11a)-R.1)

Mme G. Karellova (Fédération de Russie), Présidente de la 26^{ème} session du Forum des femmes parlementaires, présente le rapport de la session (CL/201/11a)-R.1). Elle met en lumière les informations qu'il contient sur la contribution du Forum aux travaux de l'Assemblée, examinés sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, la réunion-débat tenue pour marquer le cinquième anniversaire du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, et le débat paritaire qui a porté sur le contrôle budgétaire et la recherche de l'intérêt général. Elle ajoute qu'une représentante du Groupe Eurasie a été élue au Bureau et que le Secrétariat a reçu ensuite la candidature de Mme S. Errante (France) pour pourvoir le poste vacant d'une représentante du Groupe des Douze Plus.

Le Président considère que le Conseil souhaite approuver l'élection de Mme S. Errante (France) au Bureau des femmes parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Le Président, faisant part des statistiques sur la composition en hommes et femmes des délégations à la 137^{ème} Assemblée, dit que 18 délégations sont composées exclusivement d'hommes et une seule exclusivement de femmes. Parmi les délégations ne comptant que des personnes du même sexe, 10 ont été sanctionnées pour avoir été représentées seulement par des hommes ou seulement par des femmes trois fois de suite ou plus. Ce sont celles des pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Haïti, Luxembourg, Malte, Micronésie (Etats fédérés de), Nicaragua, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Samoa et Somalie. Le but est d'avoir des hommes et des femmes dans toutes les délégations.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/201/11c)-R.1 et P.1 à P.3)

Mme D. Pascal Allende (Chili), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport du Comité (CL/201/11c)-R.1) sur les deux jours de réunion qu'il a eus pendant la présente session. Elle résume les travaux, exposés en détail dans le rapport, au cours desquels le point a été fait sur la situation au Yémen et en République arabe syrienne. Le Comité a aussi retenu deux projets qui traduisent dans les faits les recommandations de la seconde Table ronde sur l'eau, tenue en juillet 2017 à Genève, et proposé des actions de suivi. Il prévoit aussi une mission d'établissement des faits en Israël. Enfin, il a décidé de reporter l'élection de son nouveau président à sa prochaine session en 2018 car les deux candidats au poste ont été empêchés d'assister à la session.

Le Président, évoquant les trois sièges vacants au Comité, attire l'attention sur les détails des trois candidatures reçues, consignés dans les documents CL/201/11c)-P.1 à P.3, et dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire Mme B. Grouwels (Belgique) pour occuper l'un des deux sièges vacants disponibles pour une femme.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que, pour le siège disponible pour un homme, le Conseil doit élire soit M. H. Julien-Laferrière (France), le candidat désigné par le Groupe des Douze Plus, soit M. G. Mihaylov (Bulgarie), le candidat présenté par l'Assemblée nationale bulgare.

Par un vote à mains levées, le Conseil directeur élit au Comité M. H. Julien-Laferrière (France) qui va occuper le poste disponible pour un homme.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/201/11e)-R.1 et P.1 à P.3)

Mme M. Green (Suède), présentant le rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur ses travaux à la présente session, renvoie au document (CL/201/11e)-R.1), en soulignant les éléments importants tels que les discussions sur la protection des réfugiés, qui ont été surtout axées sur la situation humanitaire des Rohingyas, sur l'apatridie, notamment les progrès faits en vue d'y mettre fin ; et le débat sur la pertinence du droit dans la guerre contemporaine, organisé en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour marquer le 40^{ème} anniversaire de l'adoption des Protocoles I et II additionnels aux Conventions de Genève de 1949. Elle signale la parution, sous l'égide du CICR et de l'UIP, d'un guide intitulé *Droit international humanitaire*, que le Comité encourage tous les parlements à mettre à profit.

Le Président, mentionnant les trois candidatures reçues, exposées en détail dans les documents CL/201/11e)-P.1 à P.3, pour pourvoir les quatre sièges vacants au Comité, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire comme membres : M. D. Chukolov (Bulgarie), représentant du Groupe des Douze Plus ; Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie), représentante du Groupe Eurasie ; et Mme A. Dafia Ouassagari (Bénin), représentante du Groupe africain.

Il en est ainsi décidé.

f) Groupe consultatif sur la santé
(CL/201/11f)-R.1)

Mme J.A. Gakuba (Rwanda) présente le rapport (CL/201/11f)-R.1) du Groupe consultatif sur la santé qui s'est réuni pendant une journée lors de la présente session. Le Groupe a d'abord discuté de la visite sur le terrain qu'il a faite à Saint-Pétersbourg pour se rendre compte de l'impact de l'épidémie de VIH sur la population. Il a été impressionné par la large gamme des services offerts et par la diversité des parties prenantes associées à la riposte au VIH, qui compte des activités de sensibilisation du public et des services de soutien auxquels les personnes vivant avec le VIH ont librement accès. Il a recommandé que l'action de la ville de Saint-Pétersbourg serve de modèle aux autres régions et provinces de la Fédération de Russie et que le Parlement russe veille en qualité de législateur à soutenir ceux qui viennent en aide aux personnes vivant avec le virus.

g) Forum des jeunes parlementaires
(CL/201/11g)-R.1)

Mme M. Osofu (Ouganda), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport de la réunion que le Forum a tenue pendant la présente session (CL/201/11g)-R.1). Les participants ont eu des discussions animées sur des sujets tels que sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans leurs pays respectifs en matière de représentation des jeunes, le lien entre représentation des jeunes et démocratie, et leurs activités futures, notamment la préparation de la prochaine Assemblée. Ils se sont félicités de la décision prise par le Comité exécutif d'appuyer leur proposition quant à la présence d'au moins un(e) parlementaire de moins de 45 ans dans chacune des délégations aux Assemblées de l'UIP d'ici à 2020 et attendent avec impatience la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP qui se tiendra en novembre. Le Forum a élu à son Conseil M. B. Maken (Kazakhstan), le siège vacant étant celui d'un homme représentant le Groupe Eurasie.

Le Conseil directeur prend acte des activités des organes pléniers et des comités spécialisés.

Point 12 de l'ordre du jour

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP

Le Président dit que la 138^{ème} Assemblée de l'UIP se tiendra à Genève du 24 au 28 mars 2018, ajoutant que la 139^{ème} Assemblée aura lieu elle aussi à Genève.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/201/13-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Secrétaire général, rappelant que le Comité exécutif a examiné une invitation du Parlement argentin qui se propose d'accueillir une Assemblée en 2019, dit que la mission dépêchée en Argentine en juin pour examiner les locaux et services disponibles a conclu que le soutien politique et administratif nécessaire était en place. Le Comité exécutif recommande donc d'approuver provisoirement l'invitation, en attendant de recevoir des autorités argentines la garantie que toutes les personnes invitées à l'Assemblée se verront accorder des visas d'entrée. Sous réserve de l'approbation définitive de cette invitation, l'Assemblée se tiendra à Buenos Aires du 6 au 10 avril 2019.

Le Conseil directeur approuve provisoirement l'invitation à tenir la 140^{ème} Assemblée de l'UIP à Buenos Aires, Argentine, dans l'attente de recevoir des garanties concernant la délivrance de visas d'entrée à tous les délégués.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général appelle l'attention sur la liste des réunions spécialisées et autres qui figure dans le document CL/201/13-P.1, dont certaines ont déjà été approuvées par le Conseil. Les réunions pour lesquelles le Secrétariat demande l'approbation du Conseil sont financées par des sources extérieures ou par le budget ordinaire et n'ont donc pas d'incidences financières supplémentaires pour l'UIP.

Le Conseil directeur approuve la liste des réunions spécialisées et autres.

Point 14 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS INTERNES DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2018

(CL/201/14-P.1)

(cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

Le Président, renvoyant à la candidature reçue, exposée en détail dans le document CL/201/14-P.1, pour l'un des deux postes de Vérificateur interne des comptes pour l'exercice 2018, dit qu'il considère que le Conseil souhaite nommer M. V. Macedo (Portugal) à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF

(CL/201/16-P.1 à P.4)

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Président, mentionnant les candidatures reçues, exposées en détail dans les documents CL/201/16-P.1 à P.4, pour pourvoir les quatre sièges vacants au Comité exécutif, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire comme membres : M. K.M. Lusaka (Kenya) pour le Groupe africain ; et Mme M. Kiener-Nellen (Suisse), M. D. McGuinty (Canada), et Mme H. Haukeland Liadal (Norvège) pour le Groupe des Douze Plus.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UIP

Le Président dit que le Comité exécutif a étudié les amendements proposés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires pour abaisser le quorum requis. Après une longue discussion, le Comité exécutif a recommandé au Comité des droits de l'homme des parlementaires de revoir sa proposition et de lui en soumettre une nouvelle à la prochaine session.

Le Conseil directeur prend note des informations communiquées.

Point 18 de l'ordre du jour

DIVERS

Le Président conclut la session en donnant lecture d'une déclaration présidentielle, disponible à archive.ipu.org/cnl-f/201/democracy-world.pdf, sur l'état de la démocratie dans le monde.

Le Conseil directeur fait sienne la déclaration présidentielle.

M. W. Waven (Seychelles) adresse ses félicitations à la Présidente élue de l'UIP, disant que son enthousiasme va faire avancer les réformes et promouvoir, par la voix de l'UIP, un changement en faveur de modes de prise de décision équilibrés et inclusifs dans le monde. Il rend hommage aussi à sa distinguée concurrente qui saura certainement se servir de son expérience et de ses talents pour épauler la nouvelle Présidente dans sa tâche et l'aider à servir les causes chères à l'UIP, en particulier l'autonomisation des femmes.

Enfin, il rend hommage à M. Chowdhury, le Président sortant, qui a été un guide fidèle et loyal, un mentor et ami pour le Secrétariat et les Membres de l'UIP. Porte-flambeau exemplaire de l'UIP, il a encouragé le pluralisme et aidé l'UIP à se faire entendre dans la communauté mondiale en visant l'excellence dans son travail. La délégation des Seychelles se souviendra de lui en particulier comme de celui qui a encouragé les parlements des petits Etats insulaires en développement à se montrer solidaires en mettant en lumière les spécificités, différences et vulnérabilités dont il faut tenir compte dans la prise de décision mondiale pour éviter de mettre involontairement en péril l'existence future de ces Etats. Il souhaite à M. Chowdhury un plein succès dans ses entreprises futures.

Le Président remercie le dernier intervenant de ses paroles aimables et déclare close la 201^{ème} session du Conseil directeur.

La session est close à 17 h 50.